

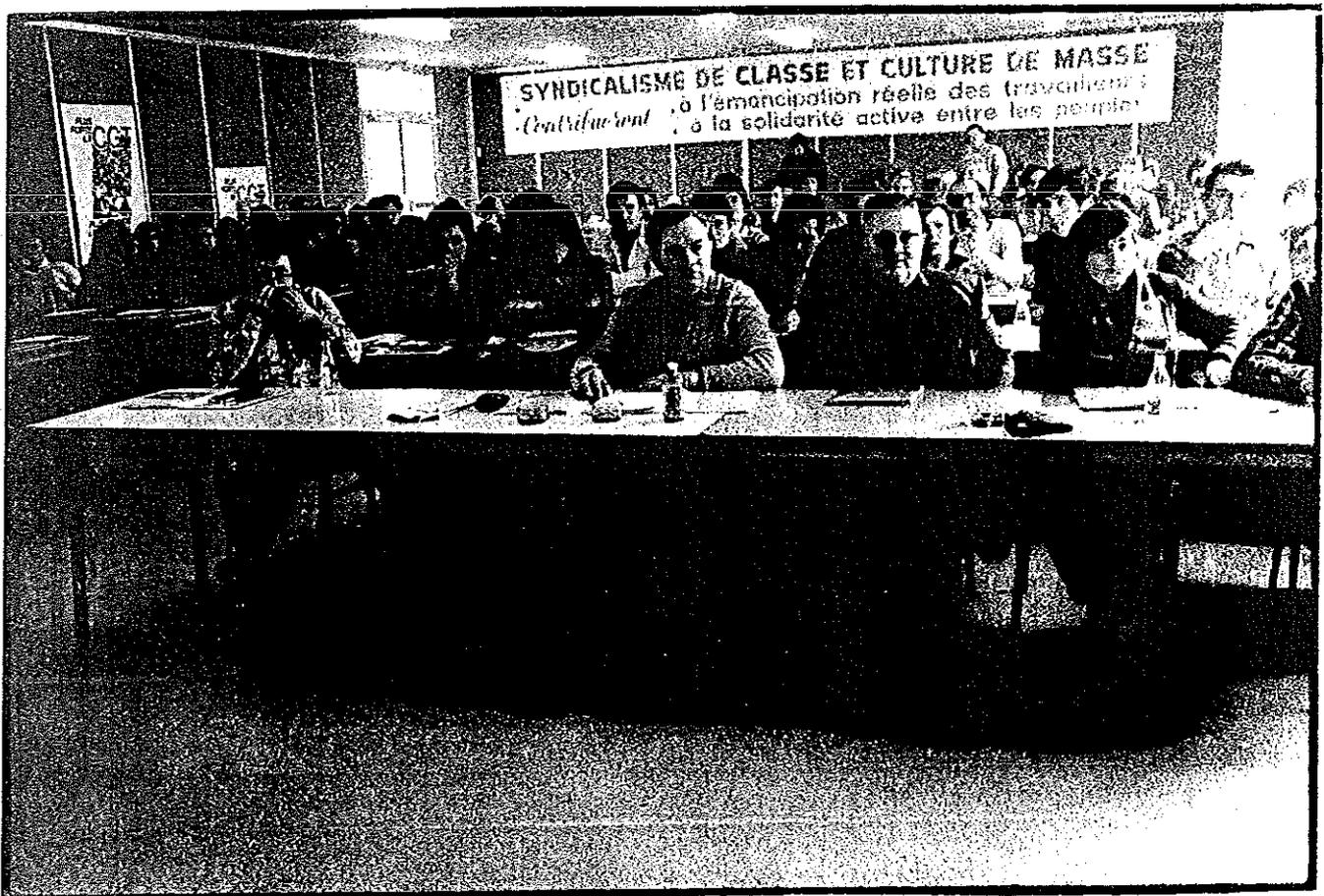
fsm
cgt
ugff

BULLETIN D'INFORMATION DU
Syndicat **g**énéral CGT des personnels des
affaires **C**ulturelles

RESOLUTIONS ADOPTEES AU

3^e **C**ongrès du SGAC-CGT

24-25-26 novembre 76



Une partie de la salle du Congrès - PHOTO : John Batho

L'ESPOIR SYNDICAL

janvier 77

n° 23



Le camarade Alfred Piquet à la tribune du Congrès

La montée des luttes, au niveau général comme au niveau particulier, traduit bien les difficultés de vie et de travail des salariés, les agents du Secrétariat d'Etat à la Culture ne faisant pas exception à cette règle. Le pouvoir GISCARD-BARRE cherche à imposer un coup d'arrêt aux revendications des travailleurs et il est logique que les luttes de classes impulsées par la CGT se développent partout.

En effet, la France et sa grande masse de salariés bénéficient d'une situation originale. Alors que dans les pays capitalistes touchés par la crise économique, syndicats et dirigeants politiques s'entendent pour créer une union sacrée des profiteurs et des exploités au nom dont on ne sait quel "salut public", il n'y a pas chez nous de trêve sociale. CELA EST A METTRE A L'ACTIF DE LA CGT. Sans son action persévérante et quotidienne, sans ses analyses objectives qui lui ont permis par exemple d'alerter dès le 3 septembre 1976 l'opinion publique sur les effets néfastes du Plan Barre, les travailleurs de ce pays seraient dans une situation de dépendance par rapport aux grandes féodalités financières et industrielles qui rançonnent la Nation.

La CGT est donc garante de la liberté des salariés. Son action vise à limiter au maximum, chaque fois que cela est possible, l'exploitation de l'homme par l'homme en exigeant plus de bien-être.

PARCE QU'AVEC TOUTES LES RICHESSES PRODUITES, MIEUX VIVRE TOUT DE SUITE,

C'EST POSSIBLE.

Sans les 80 ans de lutte de la CGT, l'histoire de France ne s'écrirait pas de la même manière. C'est la grande force des travailleurs de ce pays d'avoir, contre vents et marées, fait vivre la CGT. Aujourd'hui, elle permet aux salariés, dans leur grande masse, de refuser l'austérité et les sacrifices, mettant la majorité présidentielle en grandes difficultés. Ainsi, le R.P.R. s'en va-t-en guerre et part à l'assaut des

1 9 7 7
1 9 7 7
1 9 7 7
1 9 7 7
1 9 7 7

LUTTER QUOTIDIENNEMENT
POUR LE SUCCES
DE NOS REVENDICATIONS

Le 3e Congrès de notre Syndicat a adopté 4 importantes résolutions qui constituent les lignes de force de notre activité pour les 2 années à venir. Les organismes nationaux qui viennent d'être élus (Commission Administrative, Bureau National, Secrétariat National, Permanence) feront tout pour appliquer ces orientations, avec esprit de responsabilité, avec dynamisme, dans le strict respect de la démocratie syndicale. On le voit, les militants du SGAC-CGT ne sont pas prêts de se sentir désœuvrés !

Ce troisième Congrès a vu le départ du camarade *Alfred PIQUET* du poste de Secrétaire Général du SGAC-CGT. En effet, sur la brèche depuis 1957 aux Affaires culturelles et permanent depuis 1968, le camarade Piquet n'a pas souhaité renouveler son mandat. Exposant devant le Congrès les raisons de sa décision, les participants ont pu juger, s'il en était besoin, quelle haute conception il se fait du militantisme. Recherchant constamment pendant toutes ces années à faire bénéficier de son expérience née de la lutte les militants qui l'ont entouré, jeunes et moins jeunes, et tout particulièrement les femmes, nombreuses aux Affaires culturelles, le camarade Piquet a considéré comme juste de favoriser le plus large renouvellement des responsabilités. C'est ainsi que notre Syndicat met résolument en pratique les orientations de la Confédération, visant à former le maximum de militants. Nous montrons ainsi dans notre Syndicat que les principes de la CGT ne restent pas lettre morte.

Il est vrai qu'Alfred Piquet ne nous quitte pas. Elu au Bureau National, il se voit confier les tâches importantes relatives aux questions statutaires et juridiques. La répartition des responsabilités, telle qu'elle figure sur la liste ci-après, montre bien que notre 3e Congrès a vu également se hausser la capacité d'action des organismes élus, et notamment celle du Bureau National. A chacun, à quelque niveau qu'il se trouve dans le SGAC-CGT, d'améliorer constamment son activité militante, avec esprit de critique constructive, pour que l'audience de notre Organisation soit à la mesure de son rang de PREMIÈRE ORGANISATION SYNDICALE DU SECRÉTARIAT D'ÉTAT À LA CULTURE.

Nous espérons que l'Administration, par le poste qu'elle confiera à notre camarade, lui permettra de donner toute sa mesure dans son activité professionnelle. Nous souhaitons qu'il continue l'ardent combat de la CGT qu'il a toujours mené. La confiance que lui ont témoigné les travailleurs des Affaires culturelles l'accompagnera sans défaillance, confiance qui lui a valu de porter l'influence du SGAC-CGT à un haut niveau, au sein du Ministère comme au sein des différents organismes de notre CGT, confiance qui, au fil de plus de 20 années de militantisme dans le mouvement ouvrier, lui a permis de mener les batailles nécessaires dans lesquelles les personnels ont pu prendre une part active et se reconnaître.

électeurs : ne vient-on pas de voir Jacques CHIRAC s'intéresser au sort des fonctionnaires et réclamer l'ouverture des négociations salariales ?

Ce début d'année 1977 est d'une importance capitale pour les fonctionnaires. LE CONFLIT EST OUVERT ENTRE LE GOUVERNEMENT ET LES TRAVAILLEURS DU SECTEUR PUBLIC ET NATIONALISE car le Gouvernement renvoie à plus tard les discussions avec les syndicats. C'est une véritable agression, délibérément organisée, contre l'évolution des salaires pour 1977. Voilà pourquoi la CGT a, depuis novembre dernier, appelé à un FRONT SYNDICAL COMMUN contre les prétentions du Gouvernement à limiter les traitements des agents de l'Etat selon la seule augmentation de l'indice de l'INSEE.

L'action unitaire contre les orientations rétrogrades du pouvoir est nécessaire. LA CGT Y EST PRETE. Le Plan Barre a donné lieu à une condamnation unanime des Organisations syndicales. Il est impératif à présent de concrétiser cette position en organisant un puissant mouvement coordonné des travailleurs du secteur public et nationalisé. Chaque organisation de la CGT doit être à la source de ce rassemblement par une action syndicale déterminée et permanente.

L'année 1977 sera en outre une date importante pour l'essor des forces de progrès. Les élections municipales de mars 1977 traduiront le mécontentement de la majorité de la population et devront ouvrir la voie aux changements démocratiques pour lesquels la CGT s'est engagée clairement.

FAISONS TOUT CE QU'IL FAUT POUR QUE 1977 SOIT UNE BONNE ET HEUREUSE ANNEE DES TRAVAILLEURS, C'EST POURQUOI LE SGAC - CGT ADRESSE A TOUS LES PERSONNELS DES AFFAIRES CULTURELLES SES MEILLEURS VOEUX DE CONFIANCE ET DE LUTTE.

Françoise Bosman



COMMISSION ADMINISTRATIVE ET COMMISSION DE CONTROLE FINANCIER

DU SYNDICAT GENERAL C.G.T. DES PERSONNELS DES AFFAIRES CULTURELLES

1 - Membres titulaires de la C.A. élus au Secrétariat National

Melle Françoise BOSMAN
Section des Archives

Secrétaire Générale
permanente nationale

Monsieur Georges MOURADIAN
Section des Affaires Culturelles -
Rouen

Secrétaire Général adjoint
permanent national
responsable à l'organisation, à l'orientation
culturelle et aux activités de l'U.G.I.C.T.

Monsieur Patrick CHAMPAGNAT
Section des Tuileries

Secrétaire National
Permanent de la Direction de l'Architecture
trésorier-adjoint
responsable à la presse et à la propagande

Madame Rosette SABY
Section du Service des Fouilles

Secrétaire Nationale
responsable des services sociaux

2 - Membres titulaires de la C.A. élus, avec le Secrétariat National ci-dessus, au Bureau National

M. John BATHO
Section des Archives

responsable à la Formation Professionnelle
continue

Mme Louise BLANCHON
Section du Louvre

trésorière,
responsable au travail féminin

M. Yves ELLIARD
Section du Louvre

Responsable à la jeunesse, sports et loisirs

M. Jean-Claude GRANDPRE
Section du Mobilier National et
des Gobelins

responsable à l'éducation syndicale

Mme Micheline LABORET
Section de l'E.N.B.A. de Bourges

responsable pour les établissements de
l'enseignement

M. André LEBRUN
Section du Centre Georges-Pompidou

responsable pour les établissements sous
tutelle

M. Alfred PIQUET
Section de la Conservation du
Grand-Palais

responsable aux questions statutaires et
juridiques

Le Bureau National comprend en outre les 3 membres cooptés suivants :

M. Pierre DEMAY
Section du Louvre

secrétaire et permanent à la Fédération de
l'Education Nationale-C.G.T.

M. Jacques FONTAINE
Section de la rue de Valois

Président de la Commission de Contrôle
Financier, responsable aux retraités

Mme Thérèse HIRSZBERG
Section de la rue de Valois

secrétaire et permanente à l'Union Générale
des Fédérations de Fonctionnaires - C.G.T.

3 - Autres membres titulaires de la C.A.

M. Jean-Pasquin ALBERTINI

Section du Château de Versailles

Mme Micheline BARON

Section des Monuments Historiques

M. Alfred BEN SAID
M. Jean-Pierre BERIAC
Mme Liliane BRIGNON
Mme Catherine DELACOTTE
M. Reynald DOUCET
M. Daniel FROMONT
Mme Ghislaine HENIN
M. Jean-François HERMON
Mme Andrée JAYLET
Mme Patricia JEAN
M. Gilbert LACOUR
M. Alain LELOUP
M. Pierre LECONTE
M. André LEMONNIER
M. Michel LEVEQUE
M. Claude MARCHASSON
Mme Christiane PLACHEZ
Mme Ginette REVEIL

Section de l'E.N.S.B.A.
Section des Archives
Section de la R.M.N.
Section de l'E.N.B.A. de Bourges
Section de la Manufacture de Sèvres
Section du C.N.C.
Section de la rue Saint-Dominique
Section de l'E.N.S.A.D.
Section de la rue de Valois
Section des Galeries Nationales du Gd-Palais
Section du Louvre
Section de l'E.N.A.D. de Nice
Section de l'E.N.B.A. de Bourges
Section du Mobilier National et des Gobelins
Section de l'E.N.A.D. de Limoges
Section des Tuileries
Section du Centre Georges-POMPIDOU
Section des Affaires Culturelles - Lyon.

4 - Membres suppléants de la C.A.

M. Georges ANTOINE
Mme Liliane BAUMEL
M. Michel BUFFE
M. Edouard COUTEAU
M. Pierre DEMAY
Melle Marie-Berthe FERNANDEZ
Mme Thérèse HIRSZBERG

Melle Nelly LENORMAND
Melle Fabienne MARIAU
M. Paul VINCENT

Section de l'U.P.A. de Toulouse
Section de la rue Saint-Dominique
Section du Musée de Pau
Section de l'E.N.S.A.D.
Section du Louvre, permanent de la FEN-CGT
Section des Affaires Culturelles - Lyon
Section de la rue de Valois, Secrétaire de
l'U.G.F.F.
de la rue Berryer
Section du Mobilier National et des Gobelins
Section des Monuments Historiques.

5 - Commission de Contrôle Financier

M. Jacques FONTAINE

M. Gérard CHEYMOL
Mme Michèle JENNEPIN
M. Christophe PELLISSIER

Section de la rue de Valois, Président de
la C.C.F.
Section de la R.M.N.
Section de la rue de la Banque
Section du Mobilier National et des Gobelins.

Les délégués au 3e Congrès du S.G.A.C.-C.G.T. estiment donc qu'il convient de se référer aux documents adoptés lors des instances visées ci-avant et qu'il n'est pas utile de les reprendre dans la présente résolution. Celle-ci se fixe pour but d'analyser les événements survenus depuis février 1976, d'en tirer les orientations générales et de FIXER LES TACHES DU S.G.A.C.-C.G.T. POUR LES DEUX ANNEES A VENIR.

Après avoir tenté par tous les moyens d'imposer l'austérité aux masses laborieuses et bien qu'ils aient trouvé des syndicalistes pour accepter de cautionner partiellement cette politique, le pouvoir et le Conseil National du Patronat Français n'ont pu atteindre tous leurs objectifs.

Les explications données par la C.G.T., les luttes qu'elle a su impulser à tous les niveaux, le renforcement de l'unité sur les bases de la lutte de classe ont contraint le pouvoir, les monopoles capitalistes et le patronat à des reculs non négligeables. Le plan BARRE relève de la même orientation et la C.G.T. met tout en oeuvre pour le mettre en échec, dans l'intérêt des travailleurs et de la Nation.

GISCARD d'ESTAING et toute son équipe ont tout mis et mettent tout en oeuvre pour briser l'union de la gauche. Ils se sont heurtés dans cette entreprise à une réalité, savoir : que quelles qu'aient été les péripéties entre les partis de gauche et ce du fait de la tendance de certains d'entre eux à prêter une oreille complaisante aux thèses du pouvoir sur la nécessité d'accepter l'austérité pour sortir de la crise, l'UNION DE LA GAUCHE s'est renforcée, s'est bonifiée et ce sur les bases du Programme Commun de la gauche qui reste par les mesures qu'il préconise le seul recours pour sortir notre pays de la crise.

Les élections cantonales de Mars 1976 ont démontré la profondeur du mécontentement que la politique du pouvoir suscite parmi les travailleurs et les couches non monopolistes du pays. Elles ont fait apparaître pour la première fois depuis la dernière guerre qu'une majorité de françaises et de français faisaient confiance à l'union de la gauche puisque ensemble les partis de gauche ont recueilli plus de 54 % des suffrages. Certes, les élections cantonales ne sont pas des élections législatives, mais elles ont traduit une évolution positive de la conscience des masses laborieuses de notre pays.

Les élections législatives partielles de novembre 1976 confirment cette évolution.

Les travailleurs ont puisé et puiseront dans ces résultats une confiance renforcée dans leurs luttes pour imposer la satisfaction de leurs revendications. Le gouvernement et le patronat ont été contraints à négocier dans des secteurs importants tel que la presse parisienne où un accord cadre a été signé le 7 juillet 1976 (sauf au Parisien Libéré et à l'Equipe qui appartiennent au tristement célèbre M. AMAURY qui avec le soutien de Giscard et de son gouvernement viole la législation sociale et les conventions collectives).

Les prophéties du pouvoir : CHIRAC fin 1975 apercevait "le bout du tunnel". Giscard annonçait en avril 1976 "la fin de la crise comme l'événement le plus important de l'année" et se permettait

même avec quelque légèreté de brocarder les hommes politiques de gauche et les syndicalistes qui avaient annoncé que la crise se poursuivrait et même s'aggraverait.

Le changement d'équipe gouvernementale, le choix de M. BARRE comme Premier Ministre et les déclarations de celui-ci ainsi que celles du Président de la République sur la gravité de la situation, la nécessité de lutter contre le fléau que représente l'inflation sont autant de démentis cinglants aux propos lénifiants que tenaient il y a encore quelques mois les princes qui nous gouvernent.

Certes, la C.G.T. ne nie pas la crise et elle s'y complait d'autant moins que ce sont les travailleurs dont elle a en charge la défense des intérêts qui en subissent les conséquences directes.

Toutefois, pas plus qu'elle n'a accepté de considérer les pays exportateurs de pétrole comme responsables de la crise du système capitaliste en 1974, car elle avait analysé les raisons inéluctables de la crise depuis longtemps et notamment lors du 38e Congrès en avril 1972, elle n'acceptera pas les faux motifs de la sécheresse, qui elle est bien réelle, invoqués par le pouvoir pour imposer aux travailleurs salariés de nouveaux sacrifices.

La C.G.T. a déclaré son accord avec la solidarité nationale et internationale à la mesure des besoins de l'agriculture, notamment en faveur des petites et moyennes exploitations agricoles durement éprouvées à l'exclusion des gros possédants parfaitement équipés pour faire face au manque d'eau et assez fortunés pour acheter à n'importe quel prix toute l'alimentation indispensable à leur bétail.

Pour ce faire, elle propose des solutions propres à en assurer le financement sans toucher aux salaires. De même, elle a préconisé cinq mesures immédiates dont la progression du pouvoir d'achat pour combattre et juguler l'inflation.

Si les mesures préconisées par la C.G.T. étaient retenues, il est évident que le pays connaîtrait une autre évolution et les perspectives de la sortie du tunnel seraient réelles pour les travailleurs et toutes les victimes de la politique du pouvoir des monopolés. Il n'est pas possible d'attendre de GISCARD et de son gouvernement de telles mesures de leur plein gré car elles porteraient atteintes aux scandaleux bénéfices et privilèges des 25 grands groupes industriels qui dominent, et pillent les richesses de notre pays et dont ce pouvoir est l'émanation. Seule la lutte ferme et résolue est susceptible de contraindre le pouvoir et patronat à des reculs importants.

Le changement de gouvernement traduit également une accentuation du régime présidentiel par l'accroissement de l'autorité du Président de la République et la concentration des pouvoirs entre ses mains et ce en violation de la constitution même.

Pour tenter de préserver son pouvoir, la bourgeoisie monopoliste en est contrainte à recourir de plus en plus à l'autoritarisme, au viol des libertés syndicales, politiques et individuelles à la négation de toute forme de démocratie, à la manipulation accentuée

RESOLUTION

D'ORIENTATION GENERALE

Les délégués au 3e Congrès du Syndicat Général C.G.T. des personnels des Affaires Culturelles constatent que les analyses faites lors du 2e Congrès sur la politique de régression sociale du pouvoir se sont pleinement confirmées.

Les élections présidentielles de Mai 1974 ont permis à la droite de se maintenir de justesse au pouvoir à la suite de l'élection de GISCARD d'ESTAING avec moins de 51 % des suffrages et ce après avoir épuisé toutes ses réserves par l'apport des centristes de LECANUET et des radicaux de Jean Jacques SERVAN SCHREIBER.

Le Syndicat Général C.G.T. avait nettement pris position face à ces élections et il déclarait que l'élection de GISCARD d'ESTAING consacrerait "la poursuite et l'aggravation de la politique de régression sociale, économique, culturelle et de restriction des libertés, et que seule la victoire du candidat du Programme Commun de la gauche unie permettrait d'imposer les changements démocratiques fondamentaux".

La politique d'austérité et toutes les atteintes aux libertés syndicales et politiques pratiquées par le quatuor GISCARD - CHIRAC - PONIATOWSKY - LECANUET depuis mai 1974 est un révélateur de la justesse des positions de la C.G.T. et de notre syndicat.

Les travaux du 39e Congrès de la C.G.T. et ceux du 15e Congrès de l'U.G.F.F. ont approfondi dans tous les domaines cette politique et le but qu'elle s'assigne. Ils sont les éléments sur lesquels nous devons nous appuyer pour continuer d'une part, à démontrer les conséquences néfastes de cette politique pour tous les travailleurs et les couches non monopolistes de la nation et d'autre part, pour entraîner les personnels des Affaires Culturelles dans la lutte ferme et résolue contre elle et pour créer les conditions de la victoire des forces de gauche.

La résolution générale adoptée au 2e Congrès en novembre 1974 reste entièrement valable dans l'analyse qu'elle fait dans les chapitres suivants :

- I - Le capitalisme au bout de lui-même
- II - La stratégie internationale des monopoles
- III - L'enjeu d'un syndicalisme responsable.

de l'information tant écrite que parlée, à l'abandon de l'indépendance nationale.

En ce qui concerne la culture, la politique du pouvoir s'est aggravée dans tous les domaines : la recherche, la création, la diffusion, la conservation du patrimoine national, les compagnies théâtrales, les maisons de la culture, le cinéma, les manufactures d'art, les musées, les archives, l'architecture, la lecture publique sont autant de secteurs culturels où la malfaisance du pouvoir et son autoritarisme recèlent une volonté de modeler et d'imposer une culture officielle afin de peser sur les esprits pour tenter de préserver le pouvoir des monopoles et faire accepter leur politique rétrograde, répressive, antisociale et antinationale aux masses laborieuses.

Les attributions du nouveau Secrétaire d'Etat dans le domaine de la presse et de l'audiovisuel concrétisent encore plus la volonté du pouvoir de corseter l'information écrite et parlée après avoir imposé le démantèlement de l'O.R.T.F.

Le rachat du Figaro par M. HERSANT, député giscardien, qui disposait déjà de 14 quotidiens régionaux et de nombreuses revues, puis la mainmise sur FRANCE-SOIR, tout cela avec des capitaux incontrôlés et ce en violation de l'ordonnance du 26 août 1944 sur la presse et grâce à la complicité du Président de la République et du gouvernement, illustrent la gravité de la situation.

Il s'agit là d'une brutale remise en cause du pluralisme de la presse soumise de plus en plus à l'argent roi et devant ainsi chanter les louanges du ROI ARGENT et de ses suppôts.

Après la Radio et la Télévision domestiquées, la culture officielle, la presse giscardisée, les délégués au 3e Congrès du Syndicat Général C.G.T. des Personnels des Affaires Culturelles dénoncent fermement ce processus qui remet en cause toutes les libertés fondamentales par la suppression de la principale d'entre-elles : la liberté d'expression. Un tel processus s'il n'était pas combattu énergiquement et mis en échec conduirait tout droit au fascisme.

Face à cette orientation de la politique du Pouvoir, mais en tenant compte également que celle-ci, pour aussi rétrograde, antisociale et dangereuse qu'elle soit, n'en traduit pas moins l'affaiblissement réel de l'audience dans le peuple de ses protagonistes, une seule solution existe : c'est de tout mettre en oeuvre pour hâter l'avènement de la victoire des forces de gauche et l'application du Programme Commun de gouvernement.

Les délégués au 3e Congrès du S.G.A.C.-C.G.T. appellent les adhérents du Syndicat et tous les personnels à participer à toutes les luttes et actions que la C.G.T. engagera à tous les niveaux :

- Pour la défense et la revalorisation du pouvoir d'achat, des retraites et pensions,
- Contre la politique d'austérité et de régression sociale,
- Pour la défense et l'amélioration de la Sécurité Sociale, grande conquête des travailleurs,

.../...

- Pour la défense et l'extension des libertés syndicales, politiques et individuelles,
- Pour le droit à l'information libre, indépendante et diversifiée tenant compte des courants de pensée du peuple français,
- Pour l'indépendance nationale et la solidarité avec toutes les forces progressistes dans le monde en lutte contre la politique impérialiste et ses complots contre l'indépendance et la liberté des peuples,
- Pour une véritable culture démocratique ouverte à tous et permettant l'épanouissement complet de chaque individu,
- Pour la satisfaction des revendications des personnels des Affaires Culturelles par le règlement du lourd contentieux revendicatif.

o o

Pour mener à bien toutes ces activités, le Syndicat Général C.G.T. des Personnels des Affaires Culturelles doit continuer à tout mettre en oeuvre pour améliorer son fonctionnement, son organisation, toujours mieux appliquer la démocratie syndicale à tous les niveaux et principalement à celui des adhérents qu'il faut convaincre que le Syndicat, sa vie interne, ses orientations, c'est d'abord et avant tout LEUR AFFAIRE.

Mais comme le syndicat n'existe pas pour lui-même, mais pour la défense de TOUS LES PERSONNELS DES AFFAIRES CULTURELLES, les délégués au 3e Congrès du S.G.A.C.-C.G.T. s'engagent à participer activement à la campagne de renforcement de la C.G.T. convaincus qu'ils sont que "PLUS FORTE SERA LA C.G.T., PLUS GRANDS SERONT LES SUCCES".

o o

Les délégués au 3e Congrès du Syndicat Général C.G.T. des Personnels des Affaires Culturelles, approuvant les activités des organismes sortants dans le domaine difficile, mais combien nécessaire, de la recherche de l'unité la plus large et la plus efficace avec les autres organisations syndicales du Secrétariat d'Etat à la Culture, mandatent les nouveaux organismes élus pour poursuivre cette recherche unitaire dans tous les domaines tout en maintenant fermement nos orientations fondamentales, savoir :

- Unité d'action sur des bases claires et défense intransigeante des intérêts des personnels, sans compromission d'aucune sorte et sur des objectifs de lutte de classe et de masse.

Le S.G.A.C.-C.G.T. devra chaque fois que cela sera nécessaire, faire connaître son opinion aux personnels sur le comportement négatif ou de collaboration de classe des autres organisations syndicales, ce afin de les éclairer et les aider à se faire une juste opinion des orientations fondamentales de la C.G.T.

Toutefois, les délégués au 3e Congrès du S.G.A.C.-C.G.T. invitent tous les militants et adhérents à ne pas se laisser entraîner dans des polémiques stériles qui font le jeu de l'adversaire de classe, à rester calmes et pondérés face aux provocations afin de ne pas cristalliser les positions. Notre objectif n'est pas la lutte fratricide mais d'arriver à convaincre le plus grand nombre de travailleurs de la justesse de notre orientation et de les entraîner à nos côtés.

Les délégués au 3e Congrès du Syndicat Général C.G.T. des Personnels des Affaires Culturelles sont convaincus que l'application ferme, résolue et clairvoyante des résolutions adoptées par le Congrès permettra de créer les conditions de participation dans notre secteur d'activité à la grande bataille engagée par les forces démocratiques de notre pays pour l'avènement d'un gouvernement de gauche.

Un tel gouvernement dont la C.G.T. veillera à ce qu'il respecte les engagements pris en appliquant les mesures contenues dans le Programme Commun de gouvernement, ouvrira la marche en avant vers des réformes et des transformations nouvelles qui créeront les conditions du choix par le peuple de France d'une Société socialiste.

En agissant de la sorte, le Syndicat Général C.G.T. des Personnels des Affaires Culturelles restera fidèle à sa mission, conforme aux intérêts et à la place des personnels des Affaires Culturelles dans la lutte commune à tous les travailleurs pour une société plus juste, plus humaine et débarrassée à jamais de la dictature de l'argent.

BULLETIN D'ADHESION

AU SYNDICAT GÉNÉRAL C.G.T. DES PERSONNELS DES AFFAIRES CULTURELLES

NOM :

PRÉNOM :

DATE DE NAISSANCE

GRADE :

DIRECTION OU SERVICE :

TRAITEMENT NET :

DATE D'EFFET D'ADHESION :

ADRESSE PERSONNELLE :

ADRESSE PROFESSIONNELLE :

DATE ET SIGNATURE :

Bulletin à remettre à un militant du Syndicat connu de vous, ou à adresser à Melle F. BOSMAN - Secrétaire Générale du Syndicat - Grand-Palais des Champs-Élysées - Porte C - Avenue Franklin Roosevelt PARIS 8e.

Le pouvoir au service des monopoles capitalistes s'efforce de mutiler les esprits et de les conditionner ; la culture est sous son règne une affaire d'élite et se définit comme un privilège : la bourgeoisie a toujours dressé des cloisons entre les diverses composantes de la culture pour en faire un moyen de ségrégation sociale. L'absence d'une démocratisation de l'enseignement, illustrée par la sélection qui frappe en priorité les enfants des travailleurs de plus en plus tôt, aggrave les inégalités sociales et exclut en pratique le plus grand nombre de la formation générale et du libre accès à la culture, politique qui sera aggravée par l'application de la réforme GISCARD-HABY.

°
°

Mais dans le domaine de la culture comme ailleurs la crise, parce qu'elle est globale et ne cesse de s'approfondir, parce qu'elle révèle les limites historiques du capitalisme, met le pouvoir sur la défensive et l'oblige à se battre le dos au mur.

Conscient des aspirations nouvelles à la culture de larges couches sociales, et notamment des travailleurs, le pouvoir esquivé ses responsabilités en tentant de masquer la faillite de sa politique culturelle ; il cherche à capter ces besoins nouveaux en faisant de la culture une marchandise pour satisfaire sa logique du profit et veut détourner et dénaturer ces aspirations pour faire de la culture un support, dans la bataille idéologique, de sa politique rétrograde.

On a assisté et on assiste à une politique dite de prestige. Inaugurée avec MALRAUX elle ne répondait déjà pas aux exigences de son époque. Ainsi la politique des maisons de la culture ne rencontra pas les succès escomptés par le pouvoir. Outre que des équipements ne peuvent pas eux-mêmes assurer une démocratisation de la culture alors que la politique menée est antisociale, les maisons de la culture furent créées en trop petit nombre et se heurtèrent très vite à l'hostilité des forces réactionnaires pour qui les quelques moyens concédés par MALRAUX aux créateurs et aux animateurs étaient encore trop lorsqu'ils tentaient de les utiliser librement. Le pouvoir cherche aujourd'hui à les liquider alors qu'elles peuvent parfaitement remplir un rôle positif avec une gestion démocratisée. Les réalisations auxquelles elles parviennent, avec l'aide de certaines municipalités démocratiques, et malgré les entraves du pouvoir qui refuse d'assurer une parité réelle de financement, le prouvent.

°
°

L'aménagement du Centre National d'Art et de Culture Georges POMPIDOU est l'opération de prestige type qui obère lourdement le budget des Affaires Culturelles. Malgré Michel GUY qui parla "de centrale de la décentralisation" l'efficacité de ce centre sera très limitée même comme centre d'animation local, les besoins au niveau parisien se faisant sentir d'abord en banlieue. Les problèmes de la décentralisation ne seront pas réglés en faisant circuler en province ses réalisations, alors même que les régions revendiquent les moyens d'une plus grande autonomie de création et d'animation.

.../...

Il ne s'agit pas toutefois d'opposer Paris à la province : un équipement de grande qualité à Paris peut jouer un rôle culturel important pour tout le pays et puisqu'il existe la question qui se pose est celle de son utilisation : le Centre Georges POMPIDOU devra être réorienté en fonction d'une autre politique culturelle.

En effet, il ne peut être dans le contexte actuel qu'une entreprise de récupération et de dirigisme. Son rôle est d'être une sorte de bourse des valeurs culturelles pour les intérêts privés tirant profit de la culture. Les mesures autoritaires prises aujourd'hui pour renforcer ce rôle étaient inscrites dès l'origine du projet. Elles ne peuvent surprendre que ceux qui ont eu l'illusion de pouvoir s'approprier ce Centre National comme champ d'expérience d'une pseudo-révolution culturelle, en se laissant manoeuvrer par le pouvoir.

Le Centre National d'Art et de Culture Georges POMPIDOU continue malgré la résistance des personnels, des artistes et des donateurs à faire peser des menaces sur la conservation du patrimoine, sur l'unicité du corps scientifique de conservation des musées et sur la situation d'autres catégories, notamment par les disparités introduites dans les statuts et le niveau des rémunérations qu'il serait juste d'aligner sur ce qui est reconnu à juste titre comme convenable à ce centre.

o
o

En dehors du caractère décousu des opérations de prestige, la politique culturelle du pouvoir est caractérisée par la pénurie.

Le budget, loin d'aller vers le 1 % considéré comme le minimum pour mener une action conséquente, est en recul constant : 0,5 % du total et 15 % de recul en 1976 par rapport à 1975 en tenant compte de l'inflation et 1977 verra cette évolution en peau de chagrin se confirmer.

Les crédits d'équipements ont chuté de 23 % en 1975 et de 36 % en 1976, ce qui illustre bien l'opération de bradage de la culture. La fausse querelle engagée par Michel GUY entre les équipements lourds et les équipements légers n'est destinée qu'à jeter de la poudre aux yeux. Il s'agit en fait d'une entreprise de transfert des charges de l'Etat sur les collectivités locales, particulièrement dans les domaines de l'animation culturelle et de la protection du patrimoine. Les exemples foisonnent : consigne de ne plus créer de musées nationaux, objets et monuments inscrits à l'inventaire supplémentaire départemental et non plus classés au plan national, lecture publique à la charge des communes, etc.

o
o

Le recours au bénévolat est systématiquement encouragé. Dans le domaine socio-éducatif les carences de l'Etat sont souvent prises en charge par les associations privées, qui ont certes compétence en la matière, sans définition des responsabilités et avec le danger, dans le système actuel, de voir des groupes sociaux précis mettre ces associations à leur service au détriment des usagers.

.../...

La politique des chartes culturelles ne tempère en rien cette démission du pouvoir qui se contente d'allouer aux municipalités signataires des crédits qui sont soustraits de ceux initialement prévus pour d'autres opérations. Les chartes culturelles ne répondent pas aux besoins des régions ; elles sont, comme le Fonds d'intervention culturelle, un moyen pour le pouvoir d'imposer un peu plus son dirigisme par le chantage aux subventions et la ségrégation par l'argent.

Le pendant idéologique de l'argument des équipements légers est la prétention de Michel GUY de favoriser l'éveil de la créativité spontanée des individus, bel argument pour justifier la pénurie en crédits et en équipements, pour entraver la liberté d'expression des équipes d'animation culturelle accusée de présenter des spectacles inintelligibles au plus grand nombre, de récupérer les aspirations de type réformiste à la "révolution culturelle".

En fait les moyens mis en œuvre par le pouvoir ne répondent pas aux intérêts profonds des masses et en particulier de la jeunesse. Ils s'opposent à la démocratisation de la culture et des loisirs éducatifs. La conservation matérielle du patrimoine, au niveau de l'entretien et de la surveillance, ne peut même plus être assurée faute de personnels et de crédits de fonctionnement: exemple : près du 1/3 des salles du Musée du Louvre sont fermées au public chaque jour par roulement.

Toute la partie du patrimoine susceptible d'être rentabilisée est bradée au secteur privé, notamment :

- les Manufactures de Sèvres, des Gobelins, Beauvais et la Savonnerie sont réorganisées sous la direction personnelle de Giscard, avec le souci de permettre au secteur privé d'exploiter les procédés et les techniques mises au point par ces établissements ;
- les créations de l'atelier de création du Mobilier National sont livrées au trusts du meuble ;
- Fourcade a entrepris de livrer aux compagnies privées le service des eaux de Versailles, Marly et Saint-Cloud qui est parfaitement rentable, quitte à leur racheter l'eau nécessaire pour les parcs deux fois plus chère.

Le démantèlement de la Direction du Livre et de la Lecture Publique, qui a abouti à une véritable régression de celle-ci en 2 ans, a pour finalité un meilleur contrôle idéologique de la diffusion du livre et la mise de la lecture publique au service des trusts de l'édition à qui on donne un droit d'intervention dans les achats des bibliothèques par le biais du Centre National du Livre.

La société française de production joue le même rôle à l'égard du cinéma et de la télévision, mais à une échelle plus grande compte-tenu de l'importance de la source de profit que représentent pour le grand capital ces deux moyens de diffusion et de leur utilisation dans la bataille des idées.

RESOLUTION SUR

L'ORIENTATION CULTURELLE

I - LES FINALITES ET LES MOTIVATIONS DE NOTRE ORIENTATION CULTURELLE

Le droit à la culture, dans le prolongement du droit à l'instruction, à la formation et au perfectionnement professionnel, est devenu un phénomène social ressenti comme un besoin par les travailleurs. La revendication de ce droit s'exprime d'autant mieux du fait des conquêtes de la classe ouvrière et des débuts de la révolution technique et scientifique, dont les effets sont des incitations directes ou indirectes à la culture.

°

Le mouvement syndical C.G.T., qui a toujours revendiqué pour les travailleurs les possibilités et les conditions nécessaires à la réalisation de leurs aspirations au développement harmonieux de l'individu sur les plans intellectuel, culturel, physique, sportif et des loisirs, est amené à prendre de plus en plus en charge les problèmes de la culture, comme en témoigne cette appréciation du Bureau Confédéral : "la C.G.T. se doit, pour être ce qu'elle est, d'avoir une politique et une action culturelle indépendantes. Elle ne peut déléguer ni ce soin ni cette autorité à personne d'autre".

Pour la C.G.T. la culture ne saurait être réduite à son seul aspect artistique ; elle n'est pas la pratique, coupée des réalités du monde, de quelques activités privilégiées, mais elle est le droit pour chacun de s'enrichir selon son propre choix des diverses composantes d'une culture non parcellisée.

°

Les délégués au 3e Congrès réaffirment l'adhésion du S.G.A.C.-C.G.T. à la définition de Paul LANGEVIN, figurant dans la résolution culturelle du 2e Congrès, qui donne à la culture un caractère social de moyen de communication et de solidarité entre les hommes, et la nécessité pour notre syndicat de prendre toute sa place dans l'action de la C.G.T. en matière de politique culturelle.

En effet, les travailleurs du Secrétariat d'Etat à la Culture vivent quotidiennement et dans son intégralité l'application de la politique néfaste du pouvoir quant à la culture ; ils en subissent directement les effets dans leur vie professionnelle ; ils sont donc placés au mieux pour la dénoncer et s'y opposer.

°

II - LA CONCEPTION DE LA CULTURE DU POUVOIR CAPITALISTE ET SA POLITIQUE CULTURELLE.

Le projet de réforme de la profession d'architecte a pour but de servir les promoteurs immobiliers. Il réduit en effet le rôle de l'architecte à n'être plus qu'un conseiller qui intervient, mais pas dans tous les cas, au niveau de la conception du projet, tandis que la réalisation lui échappe complètement au profit du capitalisme immobilier qui peut réaliser son profit maximum sans se soucier des besoins sociaux en matière de logement et d'urbanisme. Même au niveau de la conception des dispositions sont prises pour contrôler étroitement l'architecte afin de l'empêcher d'être une gêne pour la spéculation : c'est ainsi que l'intervention des bureaux d'étude à ce niveau est largement favorisée.

Les architectes sont encadrés par une organisation professionnelle et par un conseil de discipline dont la composition cache mal une volonté d'étatisation. La profession est ouverte à des "compétences issues d'horizons divers" sans aucune garantie réelle. Ce projet désastreux s'est heurté à une des premières manifestations collectives d'opposition des architectes.

Les délégués au 3e Congrès affirment leur attachement profond au libre exercice de la profession d'architecte et invitent ceux-ci à se joindre à la lutte collective qu'il est nécessaire de mener pour la défense de l'ensemble du patrimoine culturel dont l'architecture est une composante essentielle.

• •

Cette attitude est significative : de plus en plus les intellectuels prennent conscience que leurs intérêts ne sont pas du côté du grand capital mais sont en convergence avec ceux des travailleurs.

Le pouvoir, pour retarder cette prise de conscience, cherche à isoler la culture du mouvement social. Les moyens de diffusion déversent un produit standardisé, sécurisant, dont toute incitation à la réflexion est absente pour mieux lui permettre de remplir sa fonction de bourrage de crâne. Tantôt l'aspect distractif au niveau le plus bas est mis en avant, tantôt on brode sur le thème de la culture "supplément d'âme" qui doit permettre de s'évader des soucis quotidiens. C'est ce que Françoise GIROUD appelle "échapper à l'utilitaire", l'utilitaire qu'elle craint étant la prise de conscience de l'exploitation capitaliste par le plus grand nombre.

La recherche est le plus souvent bannie comme subversive et les créateurs sont mis en accusation au nom du goût supposé du grand public pour mieux creuser l'écart entre les intellectuels et la population. La censure s'exerce par une politique systématique d'asphyxie financière des établissements d'action culturelle. Au besoin les plus récalcitrants sont fermés et les équipes qui les animent jetées à la rue. La valse des directeurs de centres dramatiques à laquelle Michel GUY a procédé est une autre variante de censure.

• •

La vague de pornographie, reflet de la crise morale de la société capitaliste et de la mainmise des puissances d'argent sur le spectacle a servi à justifier la censure et la pénalisation

financière des cinéastes. L'éclatement de l'O.R.T.F. a permis une prise en main totale de l'information audiovisuelle par le pouvoir. Les attributions du nouveau Secrétaire d'Etat Françoise GIROUD dont les compétences journalistiques sont mises à profit pour exercer un contrôle technique sur les opérations de mise au pas de l'information, notamment dans le cadre des concentrations de journaux opérées par Hersant, est révélateur à cet égard. Il s'agit là d'une attribution nouvelle du Secrétariat d'Etat à la Culture dont les répercussions peuvent être très dangereuses.

L'importance de la culture dans la bataille idéologique fait qu'elle est de plus en plus partie intégrante du domaine réservé du Président de la République. Les problèmes les plus divers sont traités au plus haut niveau, comme par exemple les manufactures ou l'urbanisme par GISCARD, ou l'Opéra par CHIRAC. C'est le reflet de la peur de la grande bourgeoisie qui voit son pouvoir vaciller et la majorité de la population porter ses espoirs vers l'arrivée de la gauche au pouvoir et l'application du Programme Commun.

III - LA CONCEPTION DU S.G.A.C.-C.G.T. POUR UNE VERITABLE POLITIQUE DEMOCRATIQUE DE LA CULTURE.

Les délégués au 3e Congrès du S.G.A.C.-C.G.T. condamnent vigoureusement la politique culturelle actuelle tant dans ses insuffisances financières et matérielles que dans son dirigisme. Ils exigent l'attribution aux Affaires Culturelles, et aux divers ministères de tutelle, de budgets correspondants aux besoins réels du pays.

Une véritable politique démocratique de la culture est conditionnée par l'amélioration des conditions de travail et la réduction de sa durée, par l'augmentation du pouvoir d'achat, par la réforme démocratique de l'enseignement qui doit assurer à chacun une formation lui permettant d'accéder librement à la culture en fonction de sa personnalité et de ses aspirations, par la garantie de la libertés d'expression et de création, par l'attribution en équipements et en subventions de moyens qui ne soient pas un frein mais au contraire un facteur d'expansion pour l'enseignement, l'animation, la recherche, la création et la diffusion sous tous ses aspects de la culture. Une telle politique ne peut trouver son plein épanouissement dans notre pays que par les changements profonds de la réalité sociale, économique et politique contenue dans le programme commun des partis de gauche, dont l'application pourra créer les conditions du choix par notre peuple d'une société socialiste, seule susceptible d'amorcer une véritable démocratisation de la culture.

o o

Les délégués au 3e Congrès approuvent les orientations en matière culturelle contenues dans le Programme Commun qui permettra une participation active des masses populaires à la vie culturelle libérée de l'emprise des puissances financières. Ils souhaitent un développement de celles-ci afin d'en faire une véritable charte de politique culturelle.

Si le développement d'une culture démocratique n'est pas uniquement dépendant du type de structure politique qui sera mis en place pour ce secteur par un gouvernement d'union de la

gauche, cette structure ne saurait cependant nous laisser indiffé-
rents. Les délégués au 3e Congrès confirment donc la position du
Syndicat et, sans prétendre s'immiscer dans ce qui sera du ressort
du nouveau pouvoir politique, souhaitent que le choix soit fait
d'un grand ministère chargé de l'ensemble des questions culturelles.

En effet, l'élaboration de l'orientation d'une véritable politique
culturelle et sa mise en oeuvre devraient associer l'Etat, les
collectivités locales, les associations culturelles de toute nature
et les grandes centrales syndicales représentatives : la coordina-
tion entre ces divers partenaires, la détermination des attributions
de chacun, l'importance de cette politique culturelle novatrice
suppose une responsabilité politique d'ensemble assurée par un
département ministériel autonome. Cette responsabilité ne nous
paraît pas pouvoir être exercée dans sa plénitude par un super
ministère de l'Education Nationale. D'autre part, le regroupement
dans un même ministère de toutes les activités culturelles, sans
les confondre avec d'autres problèmes notamment le sport ou le
tourisme, faciliterait une meilleure élaboration des projets à
court et long terme.

Le rôle d'un grand ministère de la culture ne serait pas d'exercer
un contrôle tatillon sur les activités à tous les niveaux au titre
de la responsabilité financière, ce qui pourrait être un frein à
la liberté de recherche, de création et de diffusion, mais de veil-
ler à ce que toutes les fonctions de la culture soient assurées
partout et pour tous et non confisquées au profit d'une minorité
ou sélectionnées sur des bases anti-démocratiques.

o o

Les délégués au 3e Congrès mandatent la direction élue pour
qu'elle poursuive la tâche entreprise pour faire connaître nos
positions en ce domaine.

La commission culturelle mise en place récemment par la Confédé-
ration est une arme de plus de la C.G.T. au service des travail-
leurs dans leur combat contre le pouvoir du grand capital : le
S.G.A.C.-C.G.T. s'efforcera de lui apporter tout son concours.

Le pouvoir mène à l'heure actuelle une offensive contre la culture
sous tous ses aspects : le spectacle, l'animation culturelle,
l'enseignement, la lecture publique, les divers éléments du patri-
moine, etc., sont touchés. Les analyses de la situation dans chaque
secteur sont similaires et démontrent une politique d'ensemble de
bradage de la culture. Notre Syndicat estime qu'il est dommageable
pour tous de se battre en ordre dispersé et souhaite qu'il soit
possible de réunir les conditions d'une campagne collective de
défense du patrimoine culturel, conçu au sens le plus large du terme.

o o

Les délégués au 3e Congrès invitent les militants et adhérents du
S.G.A.C.-C.G.T., et tous les personnels de leurs secteurs d'acti-
vité à mener un combat ferme et offensif pour imposer une vérita-
ble émancipation des travailleurs.

L'accès à la culture, qui permettra à l'individu d'atteindre sa
véritable dimension est une exigence de notre temps. Le S.G.A.C.-
C.G.T. tiendra toute sa place dans cette lutte émancipatrice des
travailleurs.

RESOLUTION

SUR LES REVENDICATIONS

Nous pouvons constater deux ans après le 2e Congrès du S.G.A.C.-C.G.T., la justesse de son analyse sur la crise économique qui s'est accentuée encore plus avec l'arrivée au pouvoir de Giscard-Chirac.

Cette politique consiste à favoriser une poignée de groupes financiers géants dont le but est l'accumulation des profits en aggravant les conditions de vie et d'existence de l'immense majorité du peuple.

La crise internationale du système capitaliste qui s'accroît de plus en plus, aboutit en fait à une inflation galopante, à la hausse des prix, au chômage et à la sous-utilisation des capacités de production. Le gouvernement tente d'y échapper en pratiquant une politique d'austérité.

Cette politique d'austérité s'est heurtée aux explications de la C.G.T. qui, dès le début, a appelé les travailleurs à la refuser. A partir des explications de la C.G.T., les luttes sociales se sont développées.

Le document d'orientation du 39e Congrès de la C.G.T. souligne que deux données essentielles caractérisent la situation, déterminent le comportement des diverses forces sociales et politiques et situent par conséquent les conditions de l'action syndicale :

- l'aggravation de la crise qui affecte l'économie et la vie du pays ;
- la montée de la volonté de changement et les perspectives qu'offre l'union de la gauche sur la base de son programme commun de gouvernement.

La politique de l'Etat à l'égard des fonctionnaires se situe sur le fond général de la crise qui affecte l'économie et la vie du pays. Elle tente d'imposer de plus en plus des méthodes autoritaires par le rôle accru des cabinets ministériels au détriment de l'administration traditionnelle, l'asservissement de l'administration au pouvoir politique prend des dimensions sans précédent : augmentation des états-majors des directeurs d'administration Centrale, multiplication des chargés de mission, accentuation de la politisation des promotions à des postes de responsabilité, etc...

Les conséquences de cette adaptation pour les personnels de la Fonction Publique sont multiples et diverses, notamment :

- détermination des conditions de travail et de qualification des agents (accroissement des tâches, augmentation des cadences, parcellisation du travail, insuffisance de formation, etc...) ;
- remise en cause du statut de la Fonction Publique (recours massif aux non-titulaires, manque d'effectifs) ;
- développement de la collaboration de classe avec les tentatives de réaliser une "union sacrée" des agents de la Fonction Publique avec l'introduction des "méthodes modernes de gestion", de la "direction participative par objectif", introduction du système des horaires variables, presse ministérielle, etc... ;

.../...

- Détérioration de la qualité des services publics, culpabilisation et dénigrement des Fonctionnaires.

En s'opposant à cette politique, les agents de la Fonction Publique, non seulement luttent pour l'amélioration de leurs conditions de travail, pour la défense du statut de la Fonction Publique, mais ils luttent aussi contre l'emprise du grand capital sur l'ensemble de l'administration, contre la prétendue neutralité de l'administration, pour leur liberté d'expression et pour la démocratisation de l'administration.

Face à cette situation, les délégués au 3e Congrès réaffirment l'adhésion pleine et entière du Syndicat Général C.G.T. à la plateforme revendicative élaborée par le 39e Congrès de la C.G.T. et précisée depuis en fonction de l'évolution de la situation, plateforme qui prend en charge les intérêts généraux de tous les travailleurs.

Ils rappellent que la charte revendicative adoptée par le 15e Congrès de l'Union Générale des Fédérations de Fonctionnaires-C.G.T. sert de base pour l'action de notre Syndicat dans la bataille engagée :

- CONTRE le pouvoir pour faire prévaloir les revendications générales et particulières des agents de l'Etat, qu'il s'agisse des rémunérations, des reclassements catégoriels généraux, des indemnités et rémunérations accessoires, des retraites, des non-titulaires, des personnels des services centraux, des conditions de travail, des droits syndicaux ou des problèmes particuliers.
- POUR la remise en cause de la politique dite contractuelle du gouvernement qui utilise son seul instrument de mesure des prix (indice I.N.S.E.E.) qui minore la hausse réelle du coût de la vie : ce qui lui permet de faire grand bruit sur la prétendue progression du pouvoir d'achat alors que son maintien n'est généralement pas assuré.

Face à cette situation, l'U.G.F.F. et les Fédérations C.G.T. des P.T.T. et des Services Publics et de Santé, ont formulé les revendications suivantes :

- Maintien et progression du pouvoir d'achat à partir d'un instrument de mesure des prix correspondant réellement au coût de la vie.
- Minimum de rémunération à 2.300 F. net mensuel.
- Acompte mensuel immédiat de 300 F. pour tous à valoir sur la remise en ordre des rémunérations.
- Règlement du lourd contentieux de la Fonction Publique (reclassements catégoriels, indemnité de résidence, abattements de zones, retraites, droits syndicaux, etc...).
- Titularisation des non-titulaires (adoption de la proposition de loi déposée par les partis de gauche à la session parlementaire du printemps 1976).
- Augmentation des effectifs de toutes les administrations et services, pour améliorer les conditions de travail.

Les délégués au 3e Congrès approuvent ces revendications et invitent tous les militants C.G.T. à tout mettre en oeuvre pour mobiliser le plus possible les personnels sur ces objectifs dont la satisfaction créerait les conditions d'un véritable règlement du contentieux entre l'Etat et ses employés.

Les délégués au 3e Congrès souhaitent que les orientations et revendications adoptées au Congrès de la F.E.N.-C.G.T. (juin 1976) permettent une coordination des revendications communes et spécifiques des personnels relevant du secteur d'activité de la FEN-CGT. Dans le cadre des collectifs d'intérêt commun, le S.G.A.C. - C.G.T. :

- oeuvrera à développer la solidarité de toutes les composantes de la Fédération tant du secteur public que du secteur privé.
- recherchera les meilleurs moyens pour que la mobilisation des personnels des Affaires Culturelles s'effectue dans tous les domaines et sur les objectifs revendicatifs fixés par le Congrès de la FEN-CGT.

Au niveau des Affaires Culturelles, malgré les reculs imposés par la lutte à notre administration et des résultats partiels non négligeables (transformation d'emplois dans les musées, création de postes à l'Arc-de-Triomphe, maintien des primes et indemnités des personnels de Centrale, etc...), un lourd contentieux subsiste. Sur les grands problèmes, il est presque sans changement et pour certains secteurs, il s'est même aggravé depuis le dernier congrès. En outre, la lenteur de notre administration est telle que lorsqu'elle arrive à résoudre un problème, celui-ci n'est plus adapté aux conditions présentes.

Les délégués au 3e Congrès réaffirment que la lutte sera poursuivie sous toutes les formes pour imposer la solution des revendications suivantes :

- le respect et l'application intégrale de tous les points inclus dans les relevés de conclusions des négociations de Mai 1968,
- l'accélération des réformes statutaires dont les plus urgentes sont :

LA PUBLICATION DES STATUTS SUIVANTS :

- du personnel de surveillance et de gardiennage des Musées Nationaux, qui doit améliorer leur situation et devrait entraîner la mise au point d'un statut pour l'ensemble de ces catégories au niveau ministériel.
- du personnel de la Réunion des Musées Nationaux dont le projet de statut de droit privé a été refusé par la Fonction Publique et les Finances. Ces services, après une volteface totale, ont exigé l'étude d'un nouveau projet de droit public à partir de ce qui existe au C.N.R.S. et dont l'étude a été achevée fin juin 1976.
- des personnels techniques des Bâtiments de France dont le texte est repassé devant le C.T.P. de l'Architecture le 9 juin 1976.
- des personnels techniques de laboratoires et des personnels de documentation qui ont été à nouveau soumis au C.T.P.M. du 3 février 1976.
- des enseignants de l'Architecture et des Arts plastiques :
 - 1) Celui des enseignants du Supérieur : le projet a été transmis à l'administration générale pour le faire suivre aux Finances et à la Fonction Publique.
 - 2) Celui des enseignants des Ecoles Nationales d'art : ce texte est enfin achevé dans toutes ses parties.
- des personnels de services des parcs et jardins de la Direction de l'Architecture : ce texte a été adopté à l'unanimité au C.T.P. de l'Architecture du 28 janvier 1975 et compte-tenu de ce que la publication des statuts des Personnels ouvriers et de maîtrise est intervenu en septembre 75, textes qui doivent servir de support à ce statut.

- des personnels de magasinage spécialisé des Archives de France, texte qui fut adopté à l'unanimité lors du Comité Technique Paritaire des Archives de France au cours de la réunion du jeudi 10 avril 1975.

L'ELABORATION ET LA REFONTE DES STATUTS :

- des personnels de la Manufacture de Sèvres dont le texte est stoppé par l'administration sous prétexte des nouvelles structures des Manufactures.
- des personnels des Manufactures Nationales de Tapis et de Tapisseries des Gobelins, Beauvais et de la Savonnerie et du Mobilier National, statut qui se trouve dans les mêmes conditions que celui de la Manufacture de Sèvres.
- des personnels du Centre National d'Art et de Culture Georges Pompidou qui devrait régir correctement la situation de toutes les catégories et permettre une large promotion interne.
- des statuts des Gardiens des Monuments Historiques et des Surveillants Militaires de la Direction de l'Architecture.
- Enfin, de tous les statuts relatifs aux personnels avec ou sans statuts dont la situation doit être adaptée aux évolutions actuelles du monde moderne.

LES PROBLEMES INDICIAIRES :

- le maintien de la catégorie A pour les corps des artistes liciers, compagnons teinturiers et des céramistes d'art des Manufactures Nationales des Gobelins et Sèvres.
- intégration dans l'échelle B-Type de tous les emplois relevant de la catégorie B aux Affaires Culturelles et non intégrés à l'échelle type.
- reclassement avec effet au 1er janvier 1970 des agents des catégories C et D dont le reclassement avait été bradé en 1969 et 1970 et qui n'ont obtenu un reclassement qu'à compter du 1/1/71. L'administration ne considère pas ces agents comme des fonctionnaires à part entière.

INDEMNITES, PRIMES ET HEURES SUPPLEMENTAIRES :

- Attribution à tous les agents titulaires et non-titulaires qu'ils relèvent des services extérieurs ou de l'administration centrale, de primes et heures supplémentaires identiques par catégorie d'emploi. La C.G.T. considère ces primes et heures supplémentaires comme des compléments de salaire.
- Amélioration des indemnités diverses en fonction des services réellement rendus (leur multiplicité ne permettant pas de toutes les énumérer).
- Le paiement des heures supplémentaires réellement effectuées par les personnels ou la récupération par un temps de repos double.

CONDITIONS DE TRAVAIL :

- l'amélioration des conditions de travail tant dans le domaine des locaux, de l'hygiène et de la sécurité que dans la limitation des 40 heures maximum hebdomadaires en cinq jours.

LA FORMATION PROFESSIONNELLE CONTINUE :

La mise en oeuvre dans tous les services du Ministère de la formation professionnelle continue permettant de combattre au maximum la ségrégation

sociale existante et tendant à ouvrir de réelles perspectives de promotion sociale pour tous les agents et principalement pour les catégories les plus défavorisées.

LES DROITS SYNDICAUX :

Application de la circulaire du 10 mars 1975 sur les droits syndicaux aux Affaires Culturelles en tenant réellement compte de la représentativité des organisations syndicales pour l'attribution des permanents nationaux et des décharges de services ainsi que des locaux.

L'ACTION SOCIALE ET LOGEMENT DE FONCTION :

- La mise en place d'un véritable service social, en faisant réellement fonctionner le Comité de l'Action Sociale (ne plus en faire une chambre d'enregistrement) avec des crédits indispensables pour la mise en place de cantines, crèches, colonies de vacances, maison de repos, etc, au profit des agents actifs et retraités du Ministère et de leurs familles.
- L'attribution de crédits suffisants et de moyens en personnel et matériel pour permettre le fonctionnement de l'A.D.E.A.C., seule association représentative de l'ensemble du personnel du Ministère.
- L'amélioration et la création de cantines, l'attribution de chèques-restaurants promis par André Malraux en 1968.
- Des salles de repos, de jeux et de détente.
- Le bénéfice de l'Arbre de Noël, tant en province qu'à Paris, toutes discriminations entre services devant cesser.
- L'institution régulière de visites culturelles pour le personnel, notamment à l'occasion de grandes expositions, et l'attribution de billets de spectacle.
- L'accélération et l'amélioration des logements de fonction qui sont pour beaucoup insalubres et ne correspondent pas aux normes d'hygiène et de sécurité.
- L'augmentation et l'attribution de logements proches des lieux de travail à des loyers et charges en rapport avec les traitements.

LES NON-TITULAIRES :

- La fin de la politique actuelle, poursuivie depuis de nombreuses années, du recours de plus en plus massif aux auxiliaires, contractuels et vacataires qui représentent près de 35 % des emplois (80 à 100 % dans certains secteurs. Ex. : R.M.N., Centre National d'Art et de Culture Georges POMPIDOU, Centre National de la Cinématographie, etc...).
- La transformation progressive de ces emplois en postes de titulaires et intégration des agents occupant des fonctions d'auxiliaires contractuels ou vacataires par la prise en compte de la proposition de la loi de l'UGFF déposée à l'Assemblée Nationale par les groupes parlementaires de gauche.
- L'abandon du recours à l'emploi d'agents payés par indemnité par référence à l'indice 100, situation qui concerne plus particulièrement les gardiens des Monuments Historiques et des personnels relevant de la Caisse Nationale des Monuments Historiques et des Sites.

CLASSEMENT EN SERVICE ACTIFS DES EMPLOIS SUIVANTS :

Agents des fours (Sèvres)

.../...

Teinturiers (Gobelins)
Monteurs en bronze (Mobilier National)

et ouverture de négociations avec les syndicats pour examiner les nombreuses autres catégories qui devraient bénéficier de ce classement.

LES ETABLISSEMENTS SOUS TUTELLE :

Le changement d'orientation de la politique du Ministère qui tend à placer hors statut de la Fonction Publique tous les services nouvellement créés dont le poids se fait de plus en plus sentir dans l'action du Ministère qui respecte de moins en moins la juridiction administrative jusqu'à y compris pour les fonctionnaires.

Les délégués au 3e Congrès du S.G.A.C.-C.G.T. affirment leur volonté de prendre en charge et de défendre les revendications des personnels de la Lecture Publique rattachée depuis le 1.1.76 au Secrétariat d'Etat à la Culture. Ils apportent leur soutien aux actions engagées par ces personnels.

PROBLEMES SPECIFIQUES :

A - LES FEMMES :

Les chiffres sont là : dans la tranche d'âge de 20 à 30 ans des adhérents du S.G.A.C.-C.G.T., ce sont les femmes qui figurent en plus grand nombre. Les jeunes femmes des Affaires Culturelles viennent à la C.G.T. C'est le témoignage d'une profonde évolution des consciences qui se fait jour dans le pays sous un double aspect :

- Combattre l'idéologie ancestrale sur la place et le rôle de la femme dans la société,
- mettre fin à la surexploitation capitaliste renforcée dont les travailleuses sont l'objet.

Ce courant d'adhésions de jeunes salariées des Affaires Culturelles à notre organisation accentue encore nos obligations à leur égard, d'autant plus que les femmes sont de plus en plus nombreuses dans notre administration et occupent pour l'essentiel les emplois de petites catégories.

Les délégués au 3e Congrès du S.G.A.C.-C.G.T. constatent que la campagne publicitaire de diversion de Giscard avec son Secrétariat d'Etat à la condition féminine a échoué lamentablement, les travailleuses de nos secteurs connaissant de jour en jour des difficultés de vie et de travail croissantes. Il apparaît clairement que la transformation de la condition féminine passe par la transformation économique et politique de la société.

C'est dire qu'il n'y a aucune illusion à se faire sur les promesses présidentielles concernant la famille pour l'année 1977.

Dans le cadre des luttes spécifiques des femmes salariées du Secrétariat d'Etat à la Culture, les délégués au 3e Congrès s'engagent à populariser et à faire triompher :

- la plateforme revendicative adoptée par le 39e Congrès de la C.G.T.
- la charte définie par le 15e Congrès de l'U.G.F.F.

En outre, au plan particulier du Secrétariat d'Etat à la Culture, ils mettront tout en oeuvre pour faire aboutir toutes les revendications communes à tous les personnels et celles concernant plus particulièrement les femmes, à savoir :

.../...

- 1 - La convocation du Comité Technique Paritaire Ministériel sur les problèmes d'hygiène et de sécurité qui nécessitent des mesures urgentes.
- 2 - L'extension de l'indemnité des colonies de vacances aux femmes si elles justifient que leur mari n'en perçoive pas.
- 3 - La déduction des subventions allouées par le Ministère pour les colonies de vacances, directement sur les sommes à payer, afin que les parents n'aient pas à faire l'avance.
- 4 - La création de garderie pour les enfants pendant les congés scolaires et l'organisation de celle-ci le matin du jour où des sorties sont organisées par le Ministère, l'organisation de centres aérés.
- 5 - des vestiaires correctement aménagés et distincts, dont l'insuffisance est criante.

Avec 41 % de travailleuses au sein du SGAC-CGT, les délégués au 3e Congrès s'engagent à poursuivre l'effort spécifique engagé pour accentuer encore l'adhésion des travailleuses et faire ainsi aboutir leurs revendications.

Les discours ne peuvent suffire à transformer la société : LES TRAVAILLEUSES NE POURRONT CHANGER LEUR VIE QUE PAR LA LUTTE.

B - LES JEUNES :

La C.G.T. pour sa part est consciente des problèmes que rencontre la jeunesse. C'est pourquoi elle y fait une place importante dans toutes ses instances. Néanmoins, elle n'entend pas se conduire en organisation paternaliste : elle considère qu'elle doit aider les jeunes à se déterminer et à prendre en mains leurs propres revendications.

Pour ce faire, elle recherche les meilleurs moyens pour les faire participer pleinement aux responsabilités au sein des organisations de la C.G.T.

Les luttes de la jeunesse et des organisations démocratiques ont contraint le pouvoir à porter la majorité à 18 ans, revendication qui était contenue dans le Programme Commun.

La jeunesse aborde les problèmes de l'exploitation capitaliste avec un esprit de révolte et elle supporte très mal d'être parmi les premières victimes de cette exploitation.

Certes, les revendications générales (salaires, conditions de travail, garantie de l'emploi, etc.) les concernent également, mais il existe des revendications plus spécifiques qui les préoccupent, aussi est-il du devoir des syndicats C.G.T. d'aider les jeunes à les formuler.

Les jeunes se retrouvent en nombre important dans les divers secteurs des Affaires Culturelles, aussi les délégués au 3e Congrès considèrent que tout doit être mis en oeuvre pour imposer à notre administration la prise en considération d'une part, des revendications élaborées au 15e Congrès de l'UGFF et d'autre part :

- la reconnaissance des diplômes dès l'entrée en fonction par une rémunération correspondant aux fonctions exercées (jardiniers, ouvriers, etc...),

- des facilités accrues pour préparer les examens ou les métiers afin d'aller plus loin que les dispositions prévues par la formation professionnelle continue,

- du temps et des moyens pour se consacrer aux activités sportives de leur choix,
- la mise en place d'un réseau d'activités culturelles et socio-culturelles, activités qui devraient être une préoccupation première de notre Ministère.
- la création de centres de loisir (ce qui est très possible dans certains domaines et châteaux),
- les moyens financiers et matériels leur permettant d'organiser collectivement leurs loisirs et éventuellement leur participation à certaines activités relevant des attributions du Secrétariat d'Etat à la Culture (initiation aux divers métiers d'art, restauration d'édifices anciens, découverte de vestiges historiques et préhistoriques, etc...)

Le Secrétariat d'Etat à la Culture doit offrir à ses agents, et notamment aux jeunes, des possibilités de développement culturel. Ainsi, ils pourront participer véritablement aux activités culturelles et à la diffusion de la culture en général.

Les délégués au 3e Congrès, conscients de cet état d'esprit qui anime les jeunes des Affaires Culturelles, invitent les militants du Syndicat à agir dans ce sens en appelant les jeunes à participer activement aux luttes pour contraindre l'administration à satisfaire ces légitimes revendications et aspirations.

C - LES CADRES ADMINISTRATIFS ET SCIENTIFIQUES, LES ENSEIGNANTS ET LES PERSONNELS TECHNIQUES DU SECRETARIAT D'ETAT A LA CULTURE.

Une communauté d'intérêts lie les personnels de la catégorie A et de la catégorie B-Technique : il s'agit de leurs revendications spécifiques. Pour affiner ces revendications et, du même coup, pour entraîner ces catégories dans notre lutte de manière plus résolue, notre Syndicat s'est affilié à l'UNION GENERALE DES INGENIEURS, CADRES ET TECHNICIENS C.G.T.

Renforcer notre audience parmi ces personnels, leur montrer que tout doit les amener à s'allier aux agents plus défavorisés qui constituent la masse de notre organisation : voilà la raison objective de notre adhésion à l'U.G.I.C.T.

Le S.G.A.C.-C.G.T. doit leur montrer également que le repliement sur des revendications catégorielles ne peut aboutir nulle part et ne peut entraîner que des divisions entre travailleurs frappés par une même politique antisociale, jeu de la division entretenu par la C.G.C. aux Affaires Culturelles. Il faut rappeler que cette organisation, avec la C.F.T.C., bénéficie de l'appui de l'Administration et d'une complaisance sans bornes à propos de sa représentativité.

Face à la crise qui touche tous les salariés du pays, face à la déclaration de guerre pour tous les travailleurs que constitue le plan Raymond BARRE, les cadres ont un rôle particulier à jouer pour dénoncer le chantage aux inégalités sociales. Non, les cadres ne gagnent pas trop, surtout dans la Fonction Publique où la catégorie A est déclassée : ce sont les autres catégories qui ne gagnent pas assez ! C'est la raison pour laquelle la C.G.T. réclame un resserrement de la hiérarchie vers le haut.

Aux affaires Culturelles, comme dans tous les autres secteurs, une volonté de changement se répand parmi les cadres et techniciens : quel rôle jouent-ils, à quelle situation doivent-ils prétendre, quelles luttes doivent-ils mener et pour quelles revendications ?

Pour répondre aux justes interrogations de ces personnels, les délégués au 3e Congrès s'engagent à populariser les objectifs du 6e Congrès de l'U.G.I.C.T., à mener au sein de ces catégories le débat des idées sur nos bases de lutte de classe et de masse, à défendre leurs revendications (indices, statuts, conditions de vie et de travail, liberté d'expression et d'opinion, recrutement, etc...) pour la défense professionnelle des fonctions administratives, scientifiques, enseignantes et techniques exercées au Secrétariat d'Etat à la Culture.

D - LES TRAVAILLEURS ORIGINAIRES DES DEPARTEMENTS ET TERRITOIRES D'OUTRE-MER :

La politique actuelle du pouvoir des monopoles capitalistes tend à susciter la venue en Métropole des travailleurs originaires des départements et territoires d'outre-mer, compte-tenu des conditions de sous-emploi endémique dans ces départements et territoires et d'absence d'une politique de développement économique et social rationnelle.

En fait, les départements et territoires d'outre-mer jouent un rôle de pépinière de main-d'oeuvre pour le gouvernement et les monopoles capitalistes. Main-d'oeuvre qui une fois déracinée de son milieu naturel, s'avère être plus exploitable que la main-d'oeuvre métropolitaine.

Les travailleurs originaires de ces départements et territoires sont particulièrement nombreux dans certains services des Affaires Culturelles et cette situation crée des responsabilités spécifiques pour le Syndicat Général C.G.T.

Aussi, les délégués au 3e Congrès recommandent-ils aux responsables élus et aux Secrétaires de sections de créer les conditions d'une solidarité de classe totale et de combattre fermement toutes les campagnes racistes et xénophobes orchestrées par le pouvoir.

Ils approuvent et font leurs les revendications adoptées au 15e Congrès de l'U.G.F.F. pour les fonctionnaires originaires des départements et territoires d'outre-mer.

E - LES RETRAITÉS :

Les délégués au 3e Congrès appellent toutes les sections et tous les militants à défendre les retraités et à les aider à s'organiser pour agir.

Ils rappellent que conformément aux décisions des derniers congrès confédéraux, le Syndicat Général et ses sections doivent continuer à organiser les retraités de leur secteur, garder le contact avec ceux qui ont quitté la région et leur activité.

Malgré les difficultés de la tâche du fait de la faiblesse des effectifs retraités-C.G.T. et de leur dispersion, les délégués au 3e Congrès mandatent le Bureau National et le Secrétariat élus pour mettre en place un collectif des retraités. Un tel collectif devient indispensable si le S.G.A.C. veut impulser la lutte des retraités sous les formes appropriées pour faire prévaloir leurs revendications tant générales que particulières.

En ce qui concerne les retraités des Affaires Culturelles, les délégués au 3e Congrès revendiquent :

- l'application intégrale de l'arrêté du 30 juin 1975 relatif au droit d'entrée pour la visite des musées et collections appartenant à l'Etat par l'attribution systématique et dès leur mise à la retraite des agents d'une carte attestant de leur qualité de retraités des Affaires Culturelles qui devrait également leur permettre d'assister aux Conférences organisées par la Caisse Nationale des Monuments Historiques et des Sites et les Musées.

- L'attribution d'un contingent annuel d'entrées gratuites dans les diverses salles de spectacles et d'une carte de demi-tarif pour les entrées supplémentaires.
- L'organisation d'une ou plusieurs sorties collectives.
- La création d'une maison de retraite.

Les délégués au 3e Congrès invitent l'ensemble des personnels à prendre conscience de ce lourd contentieux et à se mobiliser pour contraindre le gouvernement et le Secrétariat d'Etat à la Culture à satisfaire leurs revendications.

Ils considèrent que toutes les sections du S.G.A.C.-C.G.T. ont la tâche de développer la bataille d'idées afin de créer les conditions de mobilisation unitaire.

Ils sont profondément conscients que s'il y a actuellement de grandes difficultés pour faire aboutir les revendications avec le pouvoir actuel, seule la victoire des forces de gauche unies autour du programme commun sera le moyen de créer les conditions de succès dans un temps relativement court et d'ouvrir la voie au socialisme.

En conséquence, les délégués au 3e Congrès appellent tous les agents des Affaires Culturelles à lutter pour la satisfaction de leurs revendications immédiates et futures, lutte qui permettra un développement de leurs conscience de classe et créera les conditions de l'unité syndicale dans l'intérêt de tous les travailleurs.

RESOLUTION SUR L'ORGANISATION

I - L'ORGANISATION

NOS RESPONSABILITES

S'agissant de l'organisation de notre Syndicat, nous avons deux grandes responsabilités importantes à assumer.

La première est celle qui s'attache à toutes les organisations de la C.G.T. : **METTRE LE SYNDICAT AU PLUS PRES DES TRAVAILLEURS**. Cette responsabilité se trouve profondément actualisée depuis plusieurs mois par la grande campagne de la C.G.T. : la bataille pour les 3 millions d'adhérents.

La seconde est spécifique et découle de la structure administrative dans laquelle nous sommes : la dispersion de 10.000 agents sur tout le territoire, dans des services artificiellement coupés les uns des autres, avec des effectifs peu nombreux, oblige le SGAC-CGT à parfaire constamment ses liaisons internes entre les adhérents et les organismes élus et à rechercher patiemment le meilleur fonctionnement de toutes les instances qui le composent.

Par ailleurs, les documents qui précèdent montrent que nous nous trouvons devant une **ACCELERATION DES EVENEMENTS** dans la vie sociale de notre pays. Il faut, face à l'Administration qui n'hésite pas à se restructurer chaque fois que c'est nécessaire, rendre notre mouvement syndical plus opérationnel, plus dynamique, plus majeur à tous les niveaux, pour apporter aux travailleurs toutes les réponses qu'ils attendent de nous.

LE ROLE IRREMPLACABLE DE LA SECTION SYNDICALE

Dès 1970, les statuts du Syndicat ont prévu des structures multiformes, répondant à la diversité des secteurs que regroupe le Secrétariat d'Etat à la Culture. A l'heure actuelle, 6 ans après, l'ensemble de ces structures n'est pas encore mis en place. Il en découle des difficultés préjudiciables à notre mouvement.

Ces structures sont le contraire d'un carcan : elles tiennent compte des revendications par catégorie (ex. : Section des Gardiens des Monuments Historiques), par établissement (ex. : Section de Sèvres), par direction (ex. : Section des Archives de France), par localisation (ex. : Section de Montpellier). Ainsi donc, toutes les possibilités sont ouvertes : à nous tous de nous en saisir.

Il est impossible que les syndiqués du SGAC-CGT, là où ils sont, n'aient pas le besoin organique, vital, d'une section syndicale. Il faut entendre par là une structure émanant des travailleurs eux-mêmes, donc en prise directe avec les réalités administratives quotidiennes. Cela signifie aussi rendre réelle la CGT sur le terrain, auprès des directeurs et chefs de service, pour qui souvent l'action revendicative se passe à Paris, sans contacts directs à leur niveau. C'est dommage, car une foule de revendications peuvent être exposées et souvent négociées dans les services. Avec la constitution d'une section syndicale, les adhérents sortent de l'anonymat, légalisent l'action syndicale, lui donnent le maximum de portée, acquièrent des droits officiels : panneaux d'affichage, crédits d'heures, désignation de délégués, circulation des informations administratives. Ils accroissent l'audience du SGAC-CGT, se font mieux respecter du supérieur hiérarchique car, d'adhérents plus ou moins

clandestins, ils deviennent des interlocuteurs à part entière de l'Administration, facilitent l'intervention si besoin est de la Permanence Nationale qui vient pour renforcer l'action et non pas pour suppléer à un manque d'action et enfin jouissent des droits syndicaux aujourd'hui importants par l'intermédiaire de leurs délégués élus. Ce qui veut dire que le syndiqué, sans section locale à son niveau, est plus vulnérable car il ne bénéficie pas de la protection directe de son organisation.

Il paraît important de souligner cet aspect des choses. Nous constatons que le nombre des syndiqués inorganisés croît (50 adhérents isolés pris directement en charge par la Permanence Nationale). Par endroit, comme à Caen par exemple, les adhérents sont nombreux et pourraient constituer leur section syndicale.

Les délégués au 3e Congrès demandent aux adhérents du SGAC-CGT de faire des adhésions autour d'eux et de former, à partir de 3 syndiqués, leur section syndicale selon la forme qui leur semblera la mieux appropriée (section d'établissement, section départementale ou régionale).

DECENTRALISER LE SGAC-CGT EN PROVINCE

L'administration des Affaires Culturelles est présente dans tous les départements. Or, le SGAC-CGT est loin d'être implanté partout. Il existe encore des tâches blanches qu'il convient de s'efforcer d'éliminer.

Le Bureau National sortant s'est penché sur cette question en mai-juin 1976. Notre fonctionnement reste encore trop parisien, y compris en ce qui concerne le champ d'activité du Bureau National. Il est apparu que ses membres devaient impulser le renforcement des sections existantes et aider à l'implantation de nouvelles bases.

Chaque camarade du Bureau National devra avoir la charge d'une région. Les quelques visites qui ont eu lieu montrent combien l'organisation en province est ressentie comme une nécessité impérieuse. A ce niveau-là, l'aide des sections départementales de l'UGFF, des UD et des UL est irremplaçable pour aller vers la mise en place effective de STRUCTURES GEOGRAPHIQUES : sections régionales ou sections départementales.

Néanmoins, compte-tenu de la complexité des questions administratives, ce sont les organismes nationaux élus qui coordonnent de plus en plus l'activité au niveau des diverses directions du Secrétariat d'Etat à la Culture et des multiples corps qui en relèvent. Ce faisant, plus de liberté est donnée aux sections syndicales pour prospecter géographiquement leur secteur, hors de toutes contraintes catégorielles. Les personnels et les syndiqués ont tout à gagner de ce brassage, en regardant au-delà des cloisons étanches dressées par l'Administration entre les Directions, entre les services, entre les catégories. Alors, le SGAC-CGT deviendra pleinement l'outil du TOUS ENSEMBLE.

Les délégués au 3e Congrès mandatent les nouveaux organismes élus pour poursuivre l'effort engagé au printemps 1976 afin de former les sections départementales ou régionales du SGAC-CGT, et ce d'autant plus que le Secrétariat d'Etat à la Culture met actuellement en place partout ses Directions régionales.

FAIRE UN GRAND SGAC-CGT AU NIVEAU DE NOS ESPERANCES

Le referendum général de décembre 1975 à février 1976 réalisé dans toutes les Directions ainsi que dans 5 établissements sous tutelle pour déterminer la représentativité des organisations syndicales a porté le SGAC-CGT à la première place avec 1.786 voix et ce malgré toutes les manoeuvres de l'Administration et de certaines organisations syndicales. Depuis la création de notre Syndicat en 1970, on peut affirmer que l'audience de la CGT n'a cessé de grandir : LES TRAVAILLEURS DES AFFAIRES CULTURELLES LUI FONT CONFIANCE.

Ce succès aux élections, tant pour le renouvellement des comités techniques paritaires que des commissions administratives paritaires, ne se traduit cependant pas par une montée correspondante des effectifs du syndicat. Nous ne pouvons pas nous satisfaire de cette situation: nous devons reconnaître que, pour notre mouvement syndical, la campagne des 3 millions d'adhérents lancée par la Confédération a constitué une initiative salutaire et nous a contraints à analyser la situation du recrutement sans complaisance, chiffres en mains.

Il est apparu à la réunion des Secrétaires des Sections du 23 avril 1976 que tous les militants du Syndicat avaient un effort considérable à accomplir partout pour :

- ne pas perdre un seul adhérent, actif ou retraité
- progresser d'au moins 25 %

Ces objectifs ont été approuvés à l'unanimité par la Commission Administrative sortante. Il faut donc que notre organisation, à tous les niveaux, améliore son travail.

Il faut que notre recrutement soit à la mesure des succès remportés, du sérieux de notre plateforme revendicative, du poids que nous avons face à l'administration, des espérances qui nous animent lorsque nous parlons et luttons en faveur d'une grande culture démocratique au service du peuple et d'une société démocratique avancée.

Les délégués au 3e Congrès prennent acte des résultats déjà obtenus, soulignent l'importance de chaque section syndicale dans cette grande bataille pour les 3.000.000 d'adhérents du S.G.A.C.-C.G.T. et engagent le syndicat dans toutes ses composantes à poursuivre et à accentuer la progression des effectifs.

POUR PERFECTIONNER LE TRAVAIL COLLECTIF DES ORGANISMES ELUS

La force de notre Syndicat a été, dès le départ, le fonctionnement démocratique des organismes élus et le respect des statuts, applicables à tous. Cependant, il ne suffit pas de s'entourer de règles, aussi légitimes soient-elles, en croyant qu'il convient d'appuyer sur le bon bouton pour que tout fonctionne bien. L'activité militante est complexe, elle repose sur le dévouement et l'engagement de chacun. Il ne faut obtenir de chacun que ce qu'il peut donner, mais tout ce qu'il peut donner.

a) LA COMMISSION ADMINISTRATIVE NATIONALE

Le souci de chaque Congrès du S.G.A.C.-C.G.T. a été d'élire une Commission Administrative Nationale, non seulement représentative des divers secteurs professionnels et géographiques, mais également et surtout armée pour analyser la politique générale du Secrétariat d'Etat à la Culture et pour déterminer la tactique du S.G.A.C.-C.G.T. dans tous les domaines.

Les 4 Commissions qui ont eu lieu en 2 ans nous montrent qu'il faut poursuivre dans cette voie, en faisant toute leur place aux jeunes et aux femmes, surtout dans la mesure où ils ont suivi des stages d'éducation syndicale où sont membres d'un bureau de section. En outre, il serait souhaitable que les membres de la Commission Administrative Nationale soient non seulement partie prenante des décisions, mais également, dans la mesure de leurs possibilités, des réalisations.

b) LE BUREAU NATIONAL :

La Commission Administrative des 3 et 4 décembre 1975 avait fortement insisté sur la nécessité de donner au SGAC-CGT toute sa capacité face au durcissement de la lutte et mis en avant pour ce faire l'obligation du travail collectif à tous les niveaux : en finir dans les sections syndicales avec l'idée du militant irremplaçable, mieux diviser les responsabilités dans les instances élues, car ce qu'un camarade ne fait pas alors qu'il en a eu la charge doit être réalisé par un autre camarade au détriment de ses propres engagements.

Les délégués au 3e Congrès mandatent le nouveau Bureau National de poursuivre l'effort engagé pour faire fonctionner les collectifs nationaux. En effet, à l'heure actuelle, les activités spécifiques sont un des moyens à mettre en oeuvre pour développer notre bataille des idées de manière diversifiée suivant le travailleur à qui le SGAC-CGT s'adresse et pour ainsi étendre notre conception de lutte de classe.

c) LE SECRETARIAT NATIONAL ET LA PERMANENCE

Réuni tous les quinze jours pour faire le point, il n'apparaît pas que le Secrétariat National ait vraiment un rôle suffisant, eu égard à l'accélération du travail militant provoquée par l'Administration. Certes, si le Bureau National est statutairement, en relais de la Commission Administrative, l'instance de direction, il va sans dire qu'entre chaque réunion du Bureau National des décisions de l'ordre de l'activité courante doivent être prises.

Il serait bon que les membres du Secrétariat National participent plus directement au fonctionnement courant du Syndicat, assuré présentement exclusivement par la Permanence, ce qui laisse insuffisamment de temps au Secrétaire Général et au Secrétaire Général adjoint pour étudier tous les dossiers revendicatifs. Une participation plus active des membres du Secrétariat National serait de nature à rendre cet organisme plus opérationnel, car il est bien entendu que ce sont les secrétaires nationaux en tout premier lieu qui ont la charge des liaisons avec l'Administration au plan général. A l'heure où celle-ci multiplie les réunions, il serait bon qu'une meilleure répartition se fasse, empêchant ainsi l'administration de personnaliser à outrance notre action syndicale.

Il devient évident aujourd'hui que 2 militants ne peuvent plus suffire à assurer la liaison permanente avec toutes les instances administratives, même si cette tâche leur revient en priorité du fait de leur position de permanents. Il faut en effet compter aussi avec les activités qu'ils assurent au niveau de l'UGFF, de la FEN-CGT, de l'UD de Paris.

Malgré toutes les tâches qui lui incombent, la Permanence a fait des efforts pour s'organiser, du point de vue méthodique comme du point de vue pratique.

- Distribution de l'information :

Une réelle amélioration a été apportée dans la diffusion de l'information par la permanence nationale afin d'aider les militants et les sections à toujours mieux accomplir leurs tâches. Toutefois, l'on constate une insuffisance dans l'information de la permanence nationale par les sections. Pour être encore plus efficace, le Bureau National, le Secrétariat et les permanents ont besoin de cette information en retour.

Les délégués au 3e Congrès conscients de cette nécessité s'engagent à mettre tout en oeuvre pour assurer cet échange bénéfique pour tous des informations.

- Obtention de matériels :

Le SGAC-CGF ne doit pas hésiter à avoir recours à du matériel moderne. Des acquisitions ont donc été réalisées ces 2 dernières années afin de suivre au plus près les méthodes modernes de fonctionnement, ce qui permet et permettra toujours plus de décharger au maximum la Permanence des contingences matérielles. Une telle organisation débouche sur le renforcement et le développement des activités de fond de notre lutte. A cet égard, on comprend le rôle essentiel que joue une bonne gestion financière et l'outil "politique" fondamental que constitue le paiement régulier de ses cotisations par l'adhérent, au taux fixé par les congrès.

Le 3e Congrès est d'avis de poursuivre dans cette voie, sans démesure, là où les besoins existent réellement.

2 - LES FINANCES

Il serait vain de parler d'organisation sans aborder le problème des Finances.

Notre Syndicat ne pourra vivre et progresser qu'à la condition que ce problème soit résolu.

Améliorer l'organisation, développer la presse, la propagande, l'Education Syndicale, participer à la vie de la Confédération, de l'U.G.F.F., de la Fédération, des U.D. et des U.L., nécessitent des moyens financiers très importants.

Les 37e et 38e Congrès Confédéraux ont préconisé de tendre vers des cotisations représentant 1 % du salaire. Le 39e Congrès a décidé de tout mettre en oeuvre pour qu'elles deviennent la réalité dans tous les syndicats confédérés.

Cette décision des instances les plus élevées de notre Confédération ne saurait être considérée comme la volonté d'augmenter les cotisations pour le seul but de faire rentrer de l'argent dans les caisses de la C.G.T.

Elle tient compte d'une part, de la nécessité d'être toujours plus efficace au service des travailleurs et ce dans tous les domaines et d'autre part, de l'impératif qu'il y a pour la classe ouvrière de combattre l'idéologie capitaliste sous tous ses aspects.

Le gouvernement et le patronat ne s'y trompent pas, la propagande écrite ou parlée tient une place importante dans la bataille des idées. Aussi, ils utilisent à la fois l'autoritarisme en imposant la réforme de l'O.R.T.F. et en mettant au pas les stations de radio et le poids de l'argent en soumettant la presse écrite à sa domination en utilisant des hommes comme HERSANT et AMAURY pour qui les lois n'existent pas.

C'est grâce aux cotisations des adhérents que la C.G.T., ses Fédérations et Syndicats luttent contre cette campagne pernicieuse qui voudrait convaincre les travailleurs d'accepter les sacrifices afin d'augmenter les privilèges des 25 sociétés multinationales qui rançonnent notre pays.

Les délégués des 1er et 2e Congrès de notre Syndicat ont été conscients de l'importance de cette bataille de la cotisation à 1 % du salaire mensuel, mais ils ont estimé qu'il n'était pas possible de franchir ce cap en une seule fois, c'est pourquoi ils ont préconisé des étapes.

Les délégués au 3e Congrès considèrent comme justes, à la fois les décisions des Congrès de la C.G.T. et celles des 1er et 2e Congrès du SGAC-CGT. En conséquence, ils décident de poursuivre dans cette voie et de porter à compter du 1er janvier 1977 la cotisation mensuelle à 1/145e du salaire mensuel net (traitement de base + indemnité de résidence, moins retenues pour la retraite et sécurité sociale et non compris la prime de transport) et à 1/130e à compter du 1er janvier 1978. (Exemple : pour 2 000 F. de salaire en 1976, 12,50 de cotisation au 1.1.77, elle passera à 13,80 F.).

Conscients d'agir en militants responsables, les délégués au 3e Congrès du SGAC-CGT APPELLENT tous les militants à participer activement à la campagne d'explication auprès des adhérents. L'expérience a prouvé que les syndiqués, même si quelques-uns ont un mouvement de grogne passagère, finissent par comprendre que c'est dans l'intérêt du syndicat - et partant du leur - de lui permettre de développer son fonctionnement et son action à tous les niveaux.

La prise en mains de ces questions d'organisation et de la bataille des idées est considérée par les délégués au 3e Congrès comme les éléments déterminants du combat général que mène la C.G.T. pour réunir les conditions indispensables à l'élévation du niveau et de l'ampleur des luttes unies de la classe ouvrière et des travailleurs.

De plus, c'est par une bonne organisation, une bonne utilisation de la presse et de la propagande, une éducation syndicale soutenue et améliorée, des finances saines au niveau des besoins, que seront créées les conditions pour un renforcement de la C.G.T. aux Affaires Culturelles afin d'en faire une véritable organisation de masse et de classe au service des travailleurs, justifiant la devise :

P L U S F O R T E L A C G T

P L U S G R A N D S L E S S U C C E S .

3 - LA BATAILLE DES IDEES PASSE PAR LA "PRESSE ET PROPAGANDE"

L'adhésion à la C.G.T., aux idées de celle-ci et à ses positions repose pour une large part sur la manière et les efforts que nous faisons pour les faire connaître.

Le patronat et le gouvernement mènent aujourd'hui une grande campagne idéologique en employant tous les grands moyens d'informations dont ils disposent afin d'entretenir la confusion, masquer leur responsabilité et la nature du régime, endiguer les luttes.

Moins que jamais, nous ne pouvons en aucun cas compter sur les autres pour porter les justes appréciations et pour mener cette bataille de clarification nécessaire.

Face à la mainmise du patronat et du pouvoir sur la presse écrite et parlée, le soutien qu'ils trouvent auprès de certaines organisations syndicales par les analyses qu'elles font de la crise, la campagne de camouflage et de bourrage de crâne qu'ils mènent sans cesse, NOTRE ORGANISATION DE CLASSE DOIT TENIR COMPTE DE L'IMPORTANCE D'UNE INTENSE BATAILLE D'IDEES.

POUR CELA, NOUS DISPOSONS D'ÉLÉMENTS IRREMPLACABLES :

- En premier la "VIE OUVRIERE" l'hebdomadaire de la C.G.T., qui par ses rubriques contient tous les éléments nécessaires à l'information des différents secteurs d'activités de la classe ouvrière, en présentant les analyses, les luttes et les succès de la C.G.T. face à l'exploitation et à la répression du système capitaliste. Sans oublier sa chronique juridique qui équivaut à un condensé de la Revue Pratique du Droit Social (R.P.D.S.).

- Ainsi que les revues :

"ANTOINETTE" qui apporte les éléments plus spécifiques aux conditions de travail, de vie et au plan social des femmes salariées. C'est le seul mensuel syndical qui s'adresse aux femmes travailleuses et combat les revues soporifiques telles qu'ELLE - NOUS DEUX - MARIE CLAIRE - etc...

"OPTIONS" qui s'adresse plus particulièrement aux adhérents de l'U.G.I.C.T. qui regroupe au niveau de notre Syndicat les agents des catégories A et B-Technique.

En plus de la presse confédérale, nous avons le matériel de l'U.G.F.F. avec la TRIBUNE DES FONCTIONNAIRES, outil indispensable pour l'acquisition de solides connaissances relatives à la Fonction Publique, et le LIEN édité par la Fédération (F.E.N.-C.G.T.).

Mais il faut compter, en plus de la presse confédérale, celle de l'U.G.F.F. et de la Fédération, celle de notre propre syndicat pour l'information des agents au niveau du Ministère. Cette information de coordination entre les personnels et notre organisation est effective par le journal "L'ESPOIR SYNDICAL". Grâce à sa parution la plus régulière possible, et malgré le travail d'élaboration et de diffusion qu'il entraîne pour la permanence, son contenu apporte à toutes et à tous les informations et les positions nécessaires de notre Syndicat et de la C.G.T. aux différents personnels. Les délégués au 3e Congrès préconisent l'amélioration de la présentation et de la valeur des informations.

Les délégués au 3e Congrès souhaitent donc qu'il devienne, encore plus, l'outil indispensable à l'activité de nos sections et de notre syndicat.

La rédaction de ses articles devra, pour prendre toute leur valeur, être le fait d'une participation collective au niveau de chaque section, et sa diffusion massive sera le moyen de faire connaître aux divers personnels du Ministère nos activités, nos positions, nos analyses, nos luttes et nos acquis mais surtout de faire se développer la démocratie et avancer les idées du socialisme tant souhaité par la classe ouvrière.

La mise à disposition dans chaque section de la plaquette du syndicat, matériel indispensable pour renforcer notre organisation en faisant connaître notre existence, nos positions et notre rôle auprès des personnels du Ministère, doit être systématiquement remise à chaque nouvel agent des Affaires Culturelles. Il convient d'utiliser au mieux cet encart dans la campagne d'explications et d'adhésions que notre Syndicat mène pour la défense et l'aboutissement des justes revendications des salariées de nos secteurs.

Les délégués au 3e Congrès ne peuvent que recommander aux sections et à leurs militants de prendre commande d'abonnements aux différentes revues confédérales qui par leurs contenus s'adressent plus particulièrement aux responsables de la C.G.T. Cette presse en direction des militants est :

- le PEUPLE, la REVUE PRATIQUE DU DROIT SOCIAL, les bulletins des Unions Départementales et locales pour les sections. Ces revues fournissent aux

militants une analyse complète et détaillée de la C.G.T. et les éléments complémentaires à leurs réflexions.

LA PRESSE ET PROPAGANDE, dans une organisation telle que la nôtre, sont les éléments déterminants pour la bataille des idées et notre renforcement ainsi que pour créer les meilleures conditions de la démocratie ouvrière au-delà de la démocratie syndicale. Mais surtout c'est le moyen de progresser en donnant à chaque syndiqué et salarié les informations, analyses, orientations et positions nécessaires pour faire aboutir les revendications et pour participer pleinement à l'avènement d'une société nouvelle pour notre pays.

4 - L'EDUCATION SYNDICALE

Rencontrant certaines difficultés concernant l'organisation, l'éducation syndicale est un moyen de palier à ces difficultés. Elle permet à un plus grand nombre de militants et d'adhérents une meilleure compréhension de nos objectifs de lutte et les arme pour combattre toutes les manoeuvres mensongères de la bourgeoisie au pouvoir. Elle donne aux travailleurs la possibilité de réfuter toutes les idées nuisibles de quelques secteurs qu'elles émanent.

Les délégués au 3e Congrès réaffirment la nécessité de développer l'éducation de masse, c'est-à-dire l'initiation syndicale aux niveaux des sections par les moyens d'assemblées générales qui permettent aux syndiqués d'avoir une vision plus juste du système capitaliste, de faire rentrer dans les faits la démocratie syndicale en faisant participer les adhérents à la discussion et par là-même les inciter à prendre des responsabilités syndicales.

Les délégués au 3e Congrès invitent tous les militants de quelque âge qu'ils soient à participer à nos stages de formation syndicale (de base ou moyen) qui leur permettront d'acquérir des moyens de combat encore plus efficaces. Depuis notre 2e Congrès un grand nombre de camarades ont participé à ces stages. Pour le stage de base, le S.G.A.C. en a organisé trois avec 36 participants, plus quatre camarades de province qui ont suivi les stages des U.L. et des U.D. et des Sections Départementales de l'U.G.F.F. Pour le stage moyen, 12 camarades les ont suivis. Ceux-ci étaient organisés par notre Fédération ou par les U.D. Trois camarades ont suivi le stage d'éducateur.

Les délégués au 3e Congrès réaffirment les recommandations faites au 2e Congrès, sur la nécessité pour les camarades de province de participer aux stages organisés par les U.L., les U.D. et les sections U.G.F.F. Cette décentralisation de l'éducation syndicale permet tout à la fois une meilleure insertion de nos militants dans l'action locale de la C.G.T. et une économie sérieuse pour le Syndicat.

Les délégués au 3e Congrès estiment qu'un grand effort a été fait au niveau de l'éducation syndicale, mais ils pensent que devant les tâches de plus en plus grandes tant au plan national que local cet effort doit être poursuivi.

En conséquence, ils s'engagent à tout mettre en oeuvre pour assurer un développement encore plus important de l'éducation syndicale qui donne des moyens accrus aux militants pour mener des actions constructives et efficaces pour la défense des travailleurs.

NOUS AVONS RELEVÉ AUX JOURNAUX OFFICIELS

J.O. DU 6 JUILLET 1976

CULTURE - Modification de la composition de la C.A.P. compétente à l'égard du corps des surveillants des établissements nationaux supérieurs d'enseignement artistique et des écoles nationales d'art des départements.

J.O. DU 20 JUILLET 1976

Loi n° 76-661 du 19 juillet 1976 portant modification de l'ordonnance n° 59-244 du 4 février 1959 relative au statut général des fonctionnaires. Elle modifie les articles 18, 19 et 28.

J.O. DU 21 JUILLET 1976

TRAVAIL - Décret n° 76-668 du 19 juillet 1976 portant actualisation du barème de l'allocation de logement visée par l'article L.510 du code de la sécurité sociale.

Décret n° 76-669 du 19 juillet 1976 modifiant le décret n° 72-527 du 29 juin 1972 relatif au mode de calcul de l'allocation de logement instituée par la loi n° 71-582 du 16 juillet 1971.

J.O. DES 26 ET 27 JUILLET 1976

PREMIER MINISTRE - Décret n° 76-695 du 21 juillet 1976 relatif à la protection sociale des agents non-titulaires de l'Etat.

J.O. DU 4 AOUT 1976

CULTURE - Décret n° 76-729 du 28 juillet 1976 relatif à l'attribution d'une indemnité de chaussures et de petit équipement à certains personnels de surveillance relevant de la Direction des Musées de France.

J.O. DU 5 AOUT 1976

CULTURE - Modalités de recrutement du personnel enseignant contractuel des unités pédagogiques d'architecture.

J.O. DU 7 AOUT 1976

PREMIER MINISTRE - Taux de l'allocation pour perte d'emploi prévue à l'article 14 du décret n° 68-1130 du 16 Décembre 1968.

J.O. DU 11 AOUT 1976

CULTURE - Modalités des concours d'accès au corps des attachés des services extérieurs du Secrétariat d'Etat à la Culture.

J.O. DES 16 ET 17 AOUT 1976

TRAVAIL - Décret n° 76-767 du 16 août 1976 majorant, à compter du 1er juillet 1976, la base mensuelle de calcul de la majoration de l'allocation de salaire unique et de l'allocation de la mère au foyer.

Décret n° 76-768 du 16 août 1976 relatif à l'amélioration des prestations familiales à compter du 1er août 1976.

J.O. DU 25 AOUT 1976

CULTURE - Décret n° 76-797 du 24 août 1976 relatif à la date d'entrée en vigueur du décret n° 76-83 du 27 janvier 1976 portant statut du Centre National d'art et de culture Georges-Pompidou.

Modalités d'organisation de l'examen professionnel de magasinier d'archives (service général).

Modalités des concours d'accès à l'emploi de surveillant des établissements nationaux supérieurs d'enseignement artistique et des écoles nationales d'art des départements.

J.O. DU 29 AOUT 1976

CULTURE - Décret n° 76-840 du 25 août 1976 portant statut particulier du corps des conservateurs de l'inventaire général et des fouilles archéologiques.

J.O. DU 10 SEPTEMBRE 1976

CULTURE - Décret n° 76-860 du 9 septembre 1976 relatif aux attributions du Secrétaire d'Etat à la Culture.

J.O. DU 8 OCTOBRE 1976

PREMIER MINISTRE - Décret n° 76-911 du 7 octobre 1976 portant majoration de la rémunération des personnels civils et militaires de l'Etat à compter du 1er octobre 1976.

CULTURE - Arrêté du 30 septembre 1976 fixant les unités de valeur du cadre commun pour les études poursuivies dans les unités pédagogiques d'architecture.

Arrêté du 30 septembre 1976 portant règlement intérieur du Conseil Supérieur de l'enseignement de l'Architecture.

J.O. DU 10 OCTOBRE 1976

CULTURE - Décret n° 76-919 du 8 octobre 1976 modifiant le décret n° 71-803 du 27 septembre 1971 fixant le régime des études conduisant au diplôme d'architecture D.P.J.G.

J.O. DU 20 OCTOBRE 1976

EDUCATION - Décret n° 76-946 du 15 octobre 1976 modifiant les décrets n° 50-580, 50-581 et 50-582 du 25 mai 1950 relatifs aux maximums de service hebdomadaire de certains personnels relevant du Ministère de l'Education.

J.O. DU 27 OCTOBRE 1976

CULTURE - Régime des études dans les écoles nationales, régionales et municipales d'art habilitées par le Secrétaire d'Etat à la Culture.

J.O. DU 30 OCTOBRE 1976

PREMIER MINISTRE - Décret n° 76-971 du 21 octobre 1976 modifiant le décret n° 73-910 du 20 septembre 1973 fixant les dispositions statutaires communes applicables à divers corps de fonctionnaires de la catégorie B.

Décret n° 76-972 du 21 octobre 1976 modifiant le décret n° 70-79 du 27 janvier 1970 relatif à l'organisation des carrières des fonctionnaires des cat. C et D.

Décret n° 76-973 du 21 octobre 1976 modifiant le décret n° 58.651 du 30 juillet 1958 relatif aux dispositions statutaires communes applicables aux corps d'agents de bureau et sténodactylographes des administrations centrales et des services extérieurs et de commis des services extérieurs et aux corps de secrétaires sténodactylographes et adjoints administratifs des administrations centrales des ministères et administrations assimilées.

J.O. DU 7 NOVEMBRE 1976

PREMIER MINISTRE - Décret n° 76-1005 du 2 novembre 1976 modifiant le décret n° 72-146 du 23 février 1972 portant institution d'une indemnité exceptionnelle de mutation.

J.O. DU 13 NOVEMBRE 1976

CULTURE - Arrêté du 29 octobre 1976 fixant les indices de rémunération applicables à certains agents contractuels de la Direction des Musées de France.

J.O. DU 17 NOVEMBRE 1976

ECONOMIE ET FINANCES - Décret n° 76-1042 du 12 novembre 1976 relatif au régime de travail à mi-temps des personnels ouvriers de l'Etat rémunérés sur une base mensuelle.

J.O. DES 22 ET 23 NOVEMBRE 1976

PREMIER MINISTRE - Décret n° 76-1054 du 18 novembre 1976 modifiant le décret n° 72-512 du 22 juin 1972 relatif au licenciement des agents civils non fonctionnaires des administrations de l'Etat.

J.O. DU 1er DECEMBRE 1976

CULTURE - Arrêté du 3 novembre 1976 fixant l'échelonnement indiciaire applicable au grade d'archiviste bibliothécaire de la manufacture nationale de Sèvres.

J.O. DES 6 ET 7 DECEMBRE 1976

PREMIER MINISTRE - Décret n° 76-1107 du 29 novembre 1976 complétant le décret n° 73-946 du 20 septembre 1973 modifié relatif aux indemnités forfaitaires pour travaux supplémentaires allouées à certains personnels des administrations centrales des ministères.

J.O. DU 19 DECEMBRE 1976

PREMIER MINISTRE - Décret n° 76-1169 du 15 décembre 1976 modifiant le décret n° 71-343 du 29 avril 1971 relatif aux fonctions et au régime indemnitaire des fonctionnaires de l'Etat et des établissements publics affectés au traitement de l'information.